

Les dauphins en captivité : une expérience ratée



Table des matières

Résumé	3
Introduction	3
Les dauphins et l'évolution	4
Qu'est-ce qu'un «delphinarium?»	5
L'histoire de l'industrie des delphinariums	5
Les pays d'Europe dans lesquels existent des delphinariums	5
Les pays d'Europe dans lesquels n'existe aucun delphinarium	6
La position de la Norvège vis-à-vis de la captivité des dauphins	6
Les delphinariums en France	7
Les espèces détenues et leurs effectifs	7
La provenance des dauphins	8
La législation française	8
La Convention de Berne de 1979 relative à la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels	8
La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	9
La législation de l'Union européenne	10
Les conditions d'accueil des dauphins captifs	11
L'enrichissement des enclos	11
Le sonar, un moyen de voir par les sons	12
L'effet de l'enfermement dans un bassin pour une créature qui se sert avant tout des sons	13
L'impact du confinement sur le comportement des dauphins	13
Hydrodynamique et technique du sillage	14
La capture des dauphins souffleurs	14
Un ancien chasseur de dauphins parle	14
Témoins d'une capture de dauphins	15
La destruction de troupeaux de dauphins tout entiers	16
Les spectacles de dauphins	17
Le dressage des dauphins	17
Le dressage des dauphins dans les zoos	18
Les «petting pools»	19
Les «petting pools» ne sont-ils pas dangereux?	19
L'European Association for Aquatic Mammals (E.A.A.M.)	20
Est-ce éducatif?	20
Les secrets de l'industrie des delphinariums	21
Les taux de mortalité	22
Le Marine Mammal Inventory Report (MMIR) aux États-Unis	22
Les causes de décès	22
Le problème de la préservation des espèces	23
Émerveillement et surprises	23
La captivité: un abri sûr?	24
L'élevage des cétacés en captivité et son impact en termes de conservation des espèces	26
La thérapie assistée par les dauphins	26
Les dauphins de la deuxième génération souffrent-ils moins?	27
La protection des dauphins de la deuxième génération	27
Conclusion et recommandations :	28
Références	30
Lettre du professeur Betsy A. Smith	32
Lettre du professeur Lori Marino	33

Résumé

Les dauphins sont surtout connus pour leur élégante beauté, pour leur intelligence, pour leur nature sociale, pour la vitesse à laquelle ils nagent et pour leur dynamisme. Ces créatures qui évoluent dans un vaste monde en trois dimensions duquel la gravité est absente sont souvent perçues comme le symbole même de la liberté. Plus nous en savons sur les dauphins, sur leur existence et sur leur façon de vivre dans leur élément naturel, plus leur comportement nous fascine. Malheureusement, l'attraction qu'exercent les dauphins est aussi la cause de leur exploitation dans le monde entier. Dès qu'il s'est avéré qu'il était possible de dresser des dauphins pour leur faire faire des numéros de cirque, le concept de spectacle de dauphins captifs est apparu.

Depuis que le premier spectacle formel de dauphins captifs du monde a ouvert ses portes au public, en 1938 aux États-Unis, des dauphins ont déjà été capturés dans la nature par centaines et expédiés dans des installations spéciales un peu partout dans le monde. Là, on les dresse à adopter divers « comportements », par exemple à marcher sur la queue, à sauter à travers des cerceaux ou à jouer au ballon. Chaque année, dans diverses régions du monde, des dauphins sont capturés dans leur élément pour satisfaire la demande de cétaqués utilisables dans des spectacles. Il ne fait aucun doute que la captivité des dauphins constitue une activité lucrative, et ces dernières années, trois nouvelles façons d'utiliser les dauphins captifs se sont répandues dans le monde : les programmes de « nage avec des dauphins », les séances de « rencontre » de dauphins et la thérapie assistée par les dauphins.

Dès le moment où des animaux sauvages ou domestiques sont utilisés dans le cadre d'une activité lucrative, la possibilité d'un traitement cruel existe. L'Histoire montre que quiconque est disposé à utiliser des animaux pour faire du profit est facilement tenté de privilégier ses perspectives de gain au détriment du bien-être des animaux. C'est pourquoi la responsabilité de protéger les animaux contre les traitements inhumains doit incomber aux gouvernements et aux législateurs. Leur rôle est de faire en sorte que les lois empêchent réellement les entrepreneurs de soumettre des animaux à des traitements cruels, quelle qu'en puisse être la raison.

Les dauphins dressés qui exécutent des numéros attirent un public payant considérable, dans divers zoos et parcs d'attractions en Europe et dans le monde entier. Le dauphin est l'exemple même d'une espèce animale qui, en raison de ses caractéristiques biologiques très particulières, souffre énormément en captivité, et le présent document doit être considéré comme une tentative de lancer un dialogue constructif avec les législateurs européens sur l'avenir de l'industrie des dauphins captifs. Nous souhaitons insister sur la nécessité de réviser la législation actuelle relative à la captivité des dauphins, car notre conviction est qu'elle ne protège pas les dauphins captifs contre les traitements inhumains. Par ailleurs, nous demandons aux législateurs de réévaluer le sens des termes « éducation » et « conservation » (protection des espèces) qui sont régulièrement utilisés pour justifier la capture, l'élevage, le dressage et le confinement à vie des dauphins.

Introduction

Fondée en 1998 par Muriel Arnal, One Voice est une association française de protection des animaux qui compte plus de 20 000 membres. Indépendante et libre de toute affiliation politique ou religieuse, One Voice se consacre à attirer l'attention du public sur les souffrances qu'endurent quotidiennement des millions d'animaux au nom du profit. Son activité consiste pour une part importante à négocier avec les décisionnaires, en particulier avec les gouvernements, pour tenter d'obtenir qu'ils mettent en place une législation protégeant les animaux contre les traitements douloureux et inhumains.

Nous souhaitons aborder ici notamment les questions suivantes :

1. Quelles sont pour les dauphins les conséquences pénibles et douloureuses d'un enfermement à vie ?
2. Au sein de l'Union européenne, quelles lois protègent les dauphins captifs contre les traitements inhumains ?
3. Quelles mesures peuvent être prises pour éviter que les dauphins souffrent continuellement en captivité ?

Quand on étudie le comportement des dauphins à l'état sauvage, il devient visible que leurs besoins les plus fondamentaux ne peuvent pas être satisfaits en captivité. Malgré cela, et bien que le comportement des dauphins en captivité, du fait même de cette captivité, soit altéré au point qu'il ne soit plus possible de dire qu'il reflète leur comportement dans leur élément naturel, les responsables des delphinariums affirment que les spectacles de dauphins captifs ont un caractère « éducatif ». Le terme « éducatif » est abondamment utilisé aussi bien par l'industrie des delphinariums que par les législateurs pour justifier la captivité des dauphins, mais comme nous allons le montrer de façon détaillée, les spectacles de dauphins donnent une image faussée de ces animaux et ne sauraient donc constituer une expérience éducative et positive. Les critères qui servent à justifier la captivité des dauphins en Europe sont donc extrêmement douteux.

Selon la Directive de l'Union européenne de mars 1999 relative à la détention d'animaux sauvages dans un environnement zoologique, tout commerce de dauphins est interdit dans les pays de l'UE. Des exceptions sont cependant prévues sous prétexte d'éducation, de reproduction en captivité et de recherche, et c'est là, à notre avis, la principale raison pour laquelle l'industrie de la captivité des dauphins reste rentable en Europe. Quand on examine la façon dont les dauphins captifs dressés à faire des numéros sont présentés au public, il devient évident que la principale raison de leur enfermement est le spectacle d'attraction et le profit qu'il permet de réaliser.

Les espèces animales que l'homme maltraite sont innombrables. On peut le constater en prenant l'exemple du marché de la fourrure ou celui des élevages industriels. La cruauté envers les animaux inhérente à leur exploitation industrielle s'exerce la plupart du temps derrière des murs et des portes fermées, sans aucun témoin en dehors de ceux qui en tirent profit et qui, de ce fait, ne se soucient guère, ou si peu, du bien-être animal. Les dauphins, en revanche, souffrent sous le nez du public, des médias et du législateur, et pourtant leur détresse passe inaperçue. Parce qu'ils semblent dotés d'un caractère éternellement joueur et espiègle, les dauphins donnent l'impression d'avoir toujours le sourire, quel que puisse être leur état émotionnel véritable. Il n'en est que plus important que les législateurs engagent un débat sur ce qu'il conviendrait de faire pour empêcher que des dauphins captifs ne souffrent continuellement pour des raisons de profit.

Les dauphins et l'évolution

Les baleines, les dauphins et les marsouins appartiennent à l'ordre des cétacés, dont les 78 espèces connues se répartissent entre deux sous-ordres : les mysticètes et les odontocètes. Les baleines à fanons sont des mysticètes. Les baleines à dents, les dauphins et les marsouins sont des odontocètes. Le sous-ordre des odontocètes comporte six familles parmi lesquelles la famille des delphinidés, au sein de laquelle on distingue 17 genres et 32 espèces : entre autres le globicéphale, le grand dauphin (ou dauphin souffleur) et l'orque.

Les cétacés, qui ne vivent que dans la mer, descendent de mammifères terrestres. Au cours de 50 millions d'années d'évolution, ils se sont parfaitement adaptés à la vie marine. Dauphins et humains vivent donc dans deux mondes très différents, mais ils ont cependant des points communs. Comme nous, les dauphins sont des animaux vivipares à sang chaud qui ont besoin de respirer l'air et qui élèvent leurs petits.

Qu'est-ce qu'un « delphinarium ? »

Le terme de delphinarium désigne un habitat artificiel conçu pour héberger des dauphins en captivité. Il s'agit généralement d'un bassin en béton, ou bien d'un enclos marin. Le plus souvent, quand on enferme des dauphins, c'est dans le but de leur faire exécuter des numéros devant un public payant. Ces « spectacles de dauphins » font généralement l'objet de campagnes publicitaires intensives de la part des responsables des delphinariums. Certains delphinariums proposent aussi ce que l'on appelle souvent une « expérience unique » : une séance de nage avec des dauphins. Depuis peu, certains delphinariums ont encore trouvé un nouveau débouché commercial pour leurs dauphins : les stages « trainer for a day », présentés comme « l'expérience idéale pour ceux qui aiment les animaux ». (1)

Dans certains cas, on incite les clients à toucher et à nourrir les dauphins dans ce que l'on appelle les « petting pools ».

Le plus souvent, les installations d'un delphinarium comportent un bassin pour les spectacles, un second bassin pour les soins et une zone d'isolement. Au bord du premier bassin se trouve une plate-forme depuis laquelle le dresseur dirige les dauphins en leur faisant des signes. Le bassin est entouré de gradins pour accueillir le public.

En Europe, c'est toujours dans des bassins que les dauphins sont enfermés. Les spectacles de dauphins font partie des attractions d'un zoo ou d'un parc à thème. En France, il existe deux delphinariums situés chacun à l'intérieur d'un parc d'attractions.

L'histoire de l'industrie des delphinariums

La captivité des dauphins date des années 1860 en Amérique du Nord, mais l'utilisation des dauphins dans des spectacles d'attraction n'a commencé qu'en 1938 à St. Augustine, en Floride, où les responsables des « Marine Studios » ont été les premiers à s'apercevoir qu'il était possible de dresser des dauphins à exécuter des numéros en leur faisant miroiter de la nourriture comme récompense. Le succès de cette entreprise a eu pour conséquence l'ouverture de nouveaux delphinariums aux États-Unis. Il n'existait alors aucune législation pour protéger les dauphins, et les autorités gouvernementales n'exerçaient aucun contrôle sur le commerce des animaux. La popularité des spectacles de dauphins captifs s'est accrue dans les années soixante avec la série télévisée américaine *Flipper le dauphin*, et c'est en 1966 qu'un pays d'Europe a importé pour la première fois un dauphin captif. Aujourd'hui, il existe des delphinariums dans le monde entier, y compris en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans plusieurs régions d'Asie.

Les pays d'Europe dans lesquels existent des delphinariums

En Europe, on recense actuellement une quarantaine de delphinariums répartis dans 17 pays : France, Allemagne, Suisse, Bulgarie, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Finlande, Malte, Danemark, Lituanie, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Ukraine et Suède. Parmi tous ces delphinariums, 31 sont situés dans des pays de l'Union européenne.

La situation varie grandement d'un pays à un autre. Pour ne citer que quelques exemples :

De tous les pays d'Europe, ce sont l'Italie et l'Espagne qui comptent le plus grand nombre de delphinariums (respectivement six et huit), et dans ces deux pays, l'industrie des spectacles de dauphins est en plein essor.

En Suisse, depuis la fermeture d'un delphinarium en 1998, il n'en reste qu'un.

De même, en Belgique, il ne reste qu'un delphinarium depuis la fermeture du bassin à dauphins du zoo d'Anvers en 1999.

Au Danemark, il existe un « delphinarium » qui n'est pas vraiment un delphinarium dans la mesure où il héberge non pas des dauphins mais des marsouins.

Les pays d'Europe dans lesquels n'existe aucun delphinarium

Au Royaume-Uni, en Norvège, en Autriche et en Pologne, aucun dauphin n'est détenu en captivité.

Certains pays d'Europe ont mis en place une législation ou des directives relatives à la protection de ces espèces, avec des normes assez strictes pour être dissuasives. Au Danemark, par exemple, l'importation de dauphins capturés dans la nature est interdite. Sachant qu'on ne trouve généralement pas sur le marché des dauphins nés en captivité, la création d'un delphinarium devient très difficile dans ces conditions.

Le Royaume-Uni, où le dernier des 17 delphinariums a fermé en 1993, est l'exemple d'un pays ayant promulgué une législation que les delphinariums existants n'étaient pas capables de respecter. Parce qu'il a su ainsi décourager la création de nouvelles installations, le Royaume-Uni reste à ce jour un pays sans delphinariums. Il importe cependant de remarquer que la législation britannique actuelle ne peut en aucune façon servir de modèle à d'autres pays. En effet, au Royaume-Uni, enfermer des dauphins dans des bassins de dimensions très réduites reste légal. Le fait que les delphinariums déjà existants n'aient pas été en mesure de se conformer à la législation ne fait que montrer à quel point les conditions de vie de leurs dauphins devaient être absolument déplorable. Les associations britanniques de protection des animaux réclament une législation qui interdirait le maintien en captivité de tous les cétacés. (2)

La position de la Norvège vis-à-vis de la captivité des dauphins

La Norvège se distingue par le fait qu'elle reconnaît formellement la souffrance des dauphins en captivité. En réponse aux protestations de l'association NOAH contre un projet de delphinarium, le Conseil norvégien d'éthique animale, qui dépend du ministère norvégien de l'Agriculture, a publié en novembre 1995 une déclaration prometteuse :

« Les dauphins forment des structures sociales complexes et parcourent de longues distances. On peut en déduire qu'il est difficile de satisfaire à leurs besoins en captivité. [...] En captivité, un des plus grands problèmes est le stress social. Il n'est pas possible de conserver une structure sociale naturelle. Le stress social est une cause importante de décès chez les individus jeunes (âgés de 4 à 6 ans). Des dauphins de provenances différentes sont souvent enfermés ensemble, alors qu'ils peuvent se montrer assez agressifs les uns envers les autres. Compte tenu de la petite dimension des bassins, il est difficile d'éviter les comportements dominants, et donc les conflits. Le stress peut être non seulement une cause directe de décès, mais aussi une cause indirecte, par le biais de l'affaiblissement du système immunitaire. [...] Souvent, les dauphins sont maintenus dans des petits bassins nus, ce qui limite considérablement leur liberté de mouvement. L'ennui peut donc constituer un important problème en termes de bien-être. [...] Lorsque des animaux adultes, habitués à parcourir librement des grandes distances, sont arrachés à leur groupe d'appartenance pour être placés dans un petit bassin dépourvu d'environnement stimulant, seuls ou en compa-

gnie de quelques autres individus, il est évident que cela crée des problèmes. [...] Chez les espèces migratrices, satisfaire le besoin qu'ont les animaux de pouvoir se déplacer librement n'est pas toujours envisageable. » (3)

Le Conseil norvégien d'éthique animale en conclut qu'aucun delphinarium ne doit être implanté en Norvège aujourd'hui.

Malheureusement, cette prise de position du Conseil norvégien d'éthique animale n'est pas exempte de lacunes ni d'idées fausses. Nous y reviendrons à propos de l'élevage en captivité.

Les delphinariums en France

Il existe deux delphinariums en France : celui du Parc Astérix et celui du Marineland d'Antibes. Dans les deux cas, le delphinarium fait partie d'un parc d'attractions.

Ouvert en 1989, le Parc Astérix, situé en région parisienne, comporte un bassin hébergeant des dauphins souffleurs. Certains d'entre eux y sont nés. Il s'est révélé difficile d'obtenir des renseignements précis concernant le nombre de dauphins et leur provenance. Selon un rapport intitulé *Les conditions de captivité au delphinarium du parc Astérix*, rédigé par Julien Marchal en novembre 1997 et publié sur Internet, le Parc Astérix a acquis des dauphins en provenance de Cuba. (4) One Voice n'a pas encore été en mesure de vérifier cette information.

Le Marineland d'Antibes, ouvert en 1970, détient plusieurs dauphins souffleurs ainsi que des orques. Il présente des spectacles de dauphins mais assure aussi la promotion d'une attraction payante consistant à permettre aux visiteurs de nourrir et de toucher les dauphins.

D'après une base de données recensant les orques en captivité, tenue à jour par Cetacean Freedom Network et publiée sur Internet par Liferorce Foundation (5), plusieurs orques sont déjà mortes au Marineland d'Antibes.

Le 12 mai 2007, nous avons adressé une lettre à Marineland afin de confirmer cette information et de recevoir des données à jour concernant la situation de ses orques et de ses dauphins souffleurs. Nous avons adressé le même jour une lettre similaire au Parc Astérix. En juillet 2007, nous n'avions encore obtenu aucune réponse à ces deux lettres.

Le groupe Grévin, propriétaire des installations de dauphins captifs en France et en Hollande, projette d'ouvrir un nouveau delphinarium dans le parc de safari « Planète Sauvage » qu'il a acquis récemment.

Or, en tant que pays membre, la France doit se conformer à la Directive de l'Union européenne relative à la détention d'animaux sauvages dans un environnement zoologique.

Les espèces détenues et leurs effectifs

Dans le monde, sur 78 espèces de cétacés, une vingtaine sont détenues en captivité. Nous ignorons combien de cétacés sont détenus dans le monde, car dans un certain nombre de pays, les statistiques font défaut. On entend parfois dire « un millier », mais nous ne sommes pas en mesure de justifier ce chiffre.

En Europe, à notre connaissance, on trouve actuellement en captivité les espèces suivantes : le grand dauphin (*Tursiops truncatus*), l'orque (*Orcinus orca*), le marsouin (*Phocoena phocoena*) et le sotalie ou dauphin de l'Orénoque (*Sotalia fluviatilis*).

L'espèce la plus couramment détenue en captivité est le grand dauphin. C'est l'espèce qui avait été utilisée pour tourner la série *Flipper le dauphin*. Elle est considérée comme plus facile à dresser que les autres. Les dauphins souffleurs sont capturés à Cuba, au Japon, aux îles Salomon et ailleurs pour répondre à la demande incessante de l'industrie internationale des delphinariums.

La provenance des dauphins

Les dauphins des delphinariums d'Europe proviennent des États-Unis et de Cuba.

Plusieurs delphinariums ont lancé des programmes de reproduction des dauphins en captivité afin d'assurer le renouvellement de leurs effectifs. Nous aborderons un peu plus loin les problèmes liés à ces programmes d'élevage.

Cuba est un des plus gros fournisseurs en dauphins sauvages des delphinariums du monde entier. Un rapport intitulé *Live Captures of Common Bottlenose Dolphins *Tursiops Truncatus* and unassessed bycatch in Cuban Waters* cite les chiffres du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE/WCMC) selon lequel Cuba aurait exporté 238 dauphins souffleurs entre 1986 et 2004. On peut supposer que tous ces dauphins ont été capturés dans la nature. Dix-huit pays auraient importé des dauphins de Cuba, entre autres l'Italie, l'Espagne, la Suisse, le Portugal et la France. (6)

Il convient cependant de remarquer qu'aucun dauphin n'a été capturé aux États-Unis depuis 1989.

La législation française

Dans son rapport *Dolphinariums in Europe from the animal protection law viewpoint*, Antoine F. Goetschel rappelle la législation française en matière de protection des animaux :

En France, il est interdit de placer ou de maintenir des animaux « dans un habitat ou dans un environnement susceptible d'être [...] une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents » (Art. 276 Code rural, titre I). D'autre part, « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. » (Art. 9 de la loi no. 76-629). (7)

La Convention de Berne de 1979 relative à la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels

La Convention de Berne de 1979 relative à la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, ou plus simplement Convention de Berne, a été adoptée et signée en Suisse en 1979 et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 1982. Les pays signataires sont les 40 pays du Conseil de l'Europe ainsi que le Burkina, le Maroc, le Sénégal et la Tunisie. Ils ont l'obligation de protéger les espèces de la faune et de la flore figurant sur la liste, ainsi que leurs habitats respectifs.

La Convention de Berne « a pour objet d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, notamment des espèces et des habitats dont la conservation nécessite la coopération de plusieurs États, et de promouvoir une telle coopération ». Elle stipule également : « Une attention particulière est accordée aux espèces, y compris les espèces migratrices, menacées d'extinction et vulnérables. » (8)

La Convention de Berne définit quatre annexes : l'Annexe 1 recense les espèces de la flore sauvage strictement protégées. L'annexe II recense les espèces de la faune sauvage strictement protégées. L'Annexe III recense les espèces de la faune sauvage protégées. L'Annexe IV recense les moyens et les méthodes d'abattage, de capture et autres formes d'exploitation prohibées.

La Convention de Berne ne protège que les dauphins présents dans les eaux européennes. Le grand dauphin ou dauphin souffleur (*Tursiops truncatus*) est classé en Annexe II, il est donc strictement protégé.

Selon l'Article 6 de la Convention de Berne, pour les espèces de l'Annexe II, sont interdites « toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles » ainsi que « la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts ».

La Convention prévoit cependant des exceptions à ces dispositions, au titre de l'Article 9 : « À condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population concernée, chaque Partie contractante peut déroger aux dispositions des articles 4, 5, 6, 7 et à l'interdiction de l'utilisation des moyens visés à l'article 8. » Parmi les raisons justifiant ces exceptions, la Convention mentionne les « fins de recherche et d'éducation ». (Article 9, section 1)

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est un traité international qui est entré en vigueur en 1973 et qui a été signé par plus de 150 pays, dont la France. La CITES réglemente le commerce des espèces de faune et de flore sauvages du monde entier dans le souci d'empêcher que ce commerce menace leur survie. Pour ce faire, elle classe les espèces végétales et animales selon trois catégories, en fonction de leur situation en termes de conservation et du niveau de protection dont elles ont besoin.

Le dauphin souffleur est classé en Annexe II de la CITES (à l'exception de la population des *Tursiops truncatus* de la mer Noire qu'il est interdit de capturer et de commercialiser). Sur le site Web de la CITES, on peut lire : « L'Annexe II est la liste des espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé. [...] Le commerce international des spécimens des espèces inscrites à l'Annexe II peut être autorisé et doit dans ce cas être couvert par un permis d'exportation ou un certificat de réexportation. La CITES n'impose pas de permis d'importation pour ces espèces (bien qu'un permis soit nécessaire dans certains pays ayant pris des mesures plus strictes que celles prévues par la Convention). Les autorités chargées de délivrer les permis et les certificats ne devraient le faire que si certaines conditions sont remplies mais surtout si elles ont l'assurance que le commerce ne nuira pas à la survie de l'espèce dans la nature (voir Article IV de la Convention). »

D'autre part : « Le commerce des dauphins souffleurs (*Tursiops truncatus*) et des animaux des autres espèces inscrites à l'Annexe II de la Convention est autorisé à certaines conditions : l'exportation ne doit pas nuire à la survie de l'espèce et les animaux doivent avoir été obtenus et exportés légalement. Le transport des animaux doit respecter la Réglementation de l'IATA sur le transport des animaux vivants. La Convention ne donne pas de précisions sur l'utilisation et l'hébergement des animaux dans le pays d'importation, lequel n'est pas tenu de délivrer un permis d'importation – alors qu'il doit le faire pour les animaux appartenant à une espèce inscrite à l'Annexe I. »

La CITES ne protège pas bien le dauphin souffleur contre le trafic international des espèces, ni contre les souffrances qui en résultent pour ces animaux. Ainsi, par exemple, quand bien même la capture d'un dauphin serait effectuée légalement, cela ne garantirait en aucune façon que le processus de capture n'a pas été cruel ; et cela ne garantirait pas davantage qu'aucun dauphin n'a été tué ni blessé au cours de cette capture.

Cuba est membre de la CITES depuis 1990, et il conviendrait de se demander comment Cuba a pu capturer et exporter continuellement des dauphins souffleurs, sachant qu'à notre connaissance tout au moins, aucune étude de population n'a jamais été réalisée pour déterminer l'impact de ces

captures à long terme. Comme l'a dit Carlos Wotzkow, auteur de *Torture a Cuban Dolphin in Your Own Bathtub* : « Bien que Cuba puisse être fondé à affirmer que ces exportations ne mettent pas en danger la population des dauphins, c'est aussi une obligation morale pour la CITES et pour l'Europe d'exiger de Cuba les résultats d'une étude dynamique de population qui à l'évidence n'a jamais été entreprise. » (10)

La législation de l'Union européenne

Tous les cétacés sont classés en Annexe A du Règlement 338/97 du Conseil de l'UE du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages. Les dauphins sont donc considérés par l'UE comme s'ils étaient couverts par l'Annexe I de la CITES et ne peuvent donc pas être importés dans un pays de l'UE pour raison essentiellement commerciale.

Dans une correspondance par courrier électronique en date du 19 février 2007, Ann Maher, membre de la Commission européenne, écrit (*c'est nous qui soulignons*) :

« La Commission est consciente du fait que les dauphins possèdent une grande intelligence et manifestent un comportement social développé. Cependant, l'autorisation de construire de nouveaux delphinariums et la supervision des delphinariums existants restent de la compétence des États membres. »

Maier poursuit : « Le Règlement (CE) No 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce (2) comporte un certain nombre de dispositions de protection qui sont appropriées dans ce contexte. Ce Règlement rend applicable la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) dans l'Union européenne. Les dauphins (notamment les espèces menacées d'extinction) sont couverts par l'Annexe A du Règlement (CE) No 338/97 du Conseil, ce qui signifie que les dauphins sauvages bénéficient d'un degré de protection considérable et ne peuvent pas être importés ni utilisés dans un but essentiellement commercial. Cependant, l'Article 8(3) de ce Règlement définit des dérogations limitées et spécifiques à cette interdiction générale, qui peuvent être applicables aux delphinariums et aux zoos. Par suite, les demandes d'importation de dauphins à l'intérieur de l'Union européenne doivent être traitées au cas par cas par les autorités scientifiques et de gestion du pays membre de destination. De plus, l'Article 4 du Règlement stipule que ces importations ne peuvent avoir lieu que si l'autorité scientifique de l'État membre concerné estime que les installations prévues pour accueillir l'animal vivant sur le lieu de destination sont équipées de façon à pouvoir le maintenir et le soigner correctement. En 2001, la Commission a adressé aux autorités scientifiques des États membres un rappel spécifique afin que ces dispositions soient appliquées soigneusement pour toute importation de dauphins. La Directive 1999/22/CE du Conseil du 29 mars 1999 relative à la détention d'animaux sauvages dans un environnement zoologique (3) impose une série de mesures de protection et de préservation des espèces animales dans les zoos. Ces mesures incluent l'adéquation des installations pour les animaux, des normes exigeantes concernant la détention et l'élevage et un programme élaboré de soins vétérinaires préventifs et curatifs et de nutrition ainsi que la formation du personnel et l'éducation du public. » (11)

Pour continuer sur une note positive, la Commission européenne reconnaît que le dauphin est un être très intelligent et social. Néanmoins, elle ne s'inspire pas de cette reconnaissance pour conclure qu'on ne devrait pas capturer les dauphins ni les enfermer à vie dans des bassins. Au contraire, la Commission déclare qu'il revient à chaque État membre de superviser ses delphinariums existants et d'étudier les demandes de permis pour la construction de nouveaux delphinariums.

La Commission précise cependant certains critères auxquels doivent satisfaire les États membres. Nous en examinons les plus importants ci-après.

Les conditions d'accueil des dauphins captifs

Les mesures prises par la Commission européenne pour promouvoir la protection et la préservation des espèces comprennent ce à quoi se réfère Ann Maher lorsqu'elle parle de « l'adéquation des installations pour les animaux, des normes exigeantes concernant la détention et l'élevage et un programme élaboré de soins vétérinaires préventifs et curatifs et de nutrition ainsi que la formation du personnel et l'éducation du public ».

Pour qu'il ait un sens en tant que partie d'une législation mise en place afin d'assurer la protection d'un animal, en l'occurrence le dauphin en captivité, le terme « adéquation des installations » doit faire référence à des installations adaptées aux besoins de l'animal. Les besoins du dauphin sont déterminés par ses caractéristiques physiologiques et comportementales. Le premier facteur auquel on pense est la dimension de l'enclos ou de la cage. Si l'on veut déterminer quelles dimensions du bassin sont compatibles avec la notion d'installations « adéquates », il est d'abord nécessaire de savoir quelles sont les conditions de vie du dauphin dans son élément naturel et dans quel espace il évolue.

Les dauphins souffleurs peuplent les mers tempérées et tropicales du monde entier. Ils vivent généralement en groupes de 10 à 25 individus, voyagent continuellement et parcourent jusqu'à 65 kilomètres par jour. Ils peuvent plonger jusqu'à 500 mètres de profondeur. Ils se déplacent généralement à une vitesse voisine de 4 km/h mais ils peuvent atteindre 35 km/h sur des périodes brèves. Ils nagent même lorsqu'ils se reposent.

Dans la famille des delphinidés, la plus grande espèce est l'orque. L'orque est aussi le plus gros animal jamais détenu en captivité. On trouve des orques dans tous les océans, des régions froides de l'Arctique et de l'Antarctique aux mers tropicales chaudes. L'orque, qui est l'un des plus grands mammifères marins, peut parcourir jusqu'à 160 kilomètres par jour et est capable d'atteindre la vitesse de 56 km/h, voire davantage. Une orque peut plonger à 1 000 mètres de profondeur et peut retenir sa respiration pendant 20 minutes.

Ces deux espèces sont très actives. Elles passent leur temps à chercher de la nourriture, à entretenir des relations sociales, à prendre soin de leurs petits, à faire des bonds au-dessus de l'eau et à explorer leur environnement marin.

Aussi triviales que puissent être ces informations, elles démontrent clairement qu'aucun delphinarium ne saurait offrir aux dauphins un habitat un tant soit peu adéquat. Pour ne prendre qu'un exemple : sur son site Web, Marineland parle de « lagon » à propos de son bassin à orques (12), dont la longueur est de 64 mètres. Un tel bassin peut sembler spacieux aux spectateurs, mais sa dimension est scandaleusement inadaptée à un mammifère marin qui, dans son habitat naturel, parcourt facilement jusqu'à 165 kilomètres par jour.

Quand on compare l'existence du dauphin dans son élément naturel à son existence dans un bassin, on est obligé de conclure que les delphinariums font totalement l'impasse sur les besoins biologiques les plus fondamentaux des dauphins captifs. Il s'agit là, bien évidemment, d'un problème majeur en termes de bien-être animal. On peut aussi douter de la valeur éducative d'une telle attraction, dès lors que des grands mammifères marins sont enfermés dans un espace réduit qui ne saurait en aucun cas leur permettre de donner la mesure de leurs capacités naturelles.

L'enrichissement des enclos

Ann Maher poursuit :

« Les États membres doivent prendre des mesures pour que tous les zoos accueillent leurs animaux dans des conditions visant à satisfaire les besoins biologiques et de conservation des différentes espèces, en prévoyant, notamment, un enrichissement des enclos en fonction de chaque espèce. » Il est précisé également que seuls les zoos qui appliquent ces mesures doivent obtenir

une licence et que les autorités compétentes des États membres doivent vérifier « au moyen d'inspections régulières » que les zoos continuent de les appliquer.

Comme nous l'avons montré, un bassin ne permet pas de satisfaire aux besoins les plus élémentaires des dauphins, à savoir la possibilité de parcourir de longues distances. Mais les delphinariums assurent-ils au moins aux dauphins cet « enrichissement des enclos » ?

Dans la plupart des delphinariums d'Europe, le bassin des dauphins est entouré de gradins sur lesquels le public prend place pour assister aux spectacles. Il arrive que le pourtour du bassin soit décoré d'arbustes, de fleurs et autres ornements qui rendent le spectacle plus agréable aux yeux du public. Naturellement, ces décorations n'ont aucune valeur pour les dauphins. Enfermés dans un bassin au-dessous du niveau du sol, ils demeurent dans un environnement complètement différent du nôtre. Pour comprendre à quel point leur environnement est vide, stérile et sans vie, il suffit de penser à ce que l'on peut voir dans une piscine, sous la surface de l'eau : pas de plantes, pas de sable, pas de récifs coralliens ni de poissons, mais seulement quatre murs en béton. Tous les éléments qui font partie de l'environnement naturel des dauphins sont ici absents. Pourquoi en est-il ainsi ? On pourrait penser qu'il serait facile d'ajouter quelques éléments de décoration dans le bassin, et pourtant il est très rare que ce soit le cas. Si l'habitat des dauphins en captivité reste désespérément vide, peut-être y a-t-il une bonne raison à cela. Notre idée est que l'on préfère maintenir les dauphins dans un ennui total pour mieux canaliser leur attention vers ce qui se passe au-dessus de la surface de l'eau : vers le dresseur, les accessoires du spectacle, le public, le seau de poissons, etc. Autrement dit, si les dauphins captifs bénéficiaient d'un habitat enrichi, il serait plus difficile de les dresser, et leur exploitation serait dès lors moins rentable.

Le sonar, un moyen de voir par les sons

Les dauphins, contrairement aux humains, n'ont pas de cordes vocales. Ils communiquent par des vocalisations produites au moyen de leur système d'évent. Ils sont dotés par ailleurs d'un système de sonar perfectionné dont ils se servent pour voyager, pour rechercher de la nourriture et pour explorer leur environnement marin.

On parle parfois du sonar des dauphins comme d'un moyen de « voir par les sons ». (13) Le dauphin émet des signaux constitués de séries de cliquetis à haute fréquence. La fréquence de ces signaux peut atteindre 160 kilohertz (kHz). Ce sont donc des sons environ 8 fois plus aigus que le haut du spectre sonore audible par l'oreille humaine. Les ondes ainsi produites parcourent l'océan jusqu'à ce qu'elles soient réfléchies par un objet, c'est-à-dire un poisson, un rocher ou un autre dauphin. Le retour des ondes sonores à haute fréquence permet au dauphin de savoir avec précision de quelle sorte d'objet il s'agit, à quelle distance l'objet se trouve et quelles sont ses dimensions. Grâce à ces ondes sonores réfléchies, ce qu'on appelle l'écholocalisation ou le sonar, le dauphin peut « voir » ce qui est invisible aux animaux qui utilisent leur vue comme les humains et qui ont besoin de percevoir la lumière réfléchie (le mécanisme de production des sons du sonar et d'analyse des sons réfléchis sous forme d'écho fait encore l'objet d'un débat parmi les biologistes, et nous n'aborderons pas ici leurs différentes théories).

Peter Dobbins, qui travaille pour une société d'ingénierie à Bristol, au Royaume-Uni, a mis au point un modèle du système d'écholocalisation du dauphin souffleur. Extrait de son article *Dolphin sonar – modelling a new receiver concept* :

« Des observations montrent que le sonar du dauphin fonctionne bien dans les zones côtières, très peu profondes et réverbérantes, et que dans des conditions comparables, ses performances dépassent celles des systèmes créés par l'homme. » (14)

Chris Catton note dans son ouvrage *Dolphins* :

« Pour les dauphins, la faculté d'émettre une vaste gamme de sons et d'entendre clairement sous l'eau est une chose importante, car c'est ce qui leur sert dans pratiquement tout ce qui constitue leur quotidien. » (15)

L'effet de l'enfermement dans un bassin pour une créature qui se sert avant tout des sons

Quand on s'interroge sur le bien-être des dauphins en captivité, il est nécessaire de tenir compte du fait que leur enfermement dans un bassin restreint sévèrement leur capacité de se servir de leur système de sonar. Ils ne peuvent plus se servir de ce système très évolué pour localiser et attraper des proies vivantes, puisqu'ils sont nourris, de façon non naturelle, avec des poissons morts. Ils ne peuvent plus s'en servir pour explorer leur univers sous-marin, puisqu'il n'y a rien à explorer dans un bassin en béton. Ils ne peuvent évidemment plus s'en servir pour voyager, puisqu'ils ne peuvent plus aller nulle part.

À notre connaissance, l'industrie de la captivité des dauphins n'a jamais fait pratiquer aucune recherche pour déterminer la façon dont l'enfermement des dauphins dans un bassin affecte leur capacité d'utiliser leur sonar.

En 1999, j'avais eu une longue conversation avec Sabrina Labberté, qui travaillait alors comme dresseuse dans l'aquarium Fjord og Baeltcentret au Danemark où deux marsouins capturés dans l'océan étaient maintenus en captivité. Auparavant, elle avait travaillé au delphinarium de Harderwijk, en Hollande. Sabrina Labberté reconnaissait sans détour que dans un bassin, les dauphins ne pouvaient pas utiliser pleinement leur sonar, mais ses commentaires sur cette privation sensorielle imposée aux dauphins en captivité étaient choquants : « Ce n'est pas un problème que les dauphins ne puissent pas utiliser leur sonar dans un bassin de la même façon que dans la mer, puisque, dans un bassin, ils n'en ont pas besoin. »

Cette façon de déclarer inutile l'utilisation par les dauphins de leur sonar n'est qu'un exemple de la manière dont on oblige les dauphins à s'adapter à des conditions de vie inadéquates.

L'impact du confinement sur le comportement des dauphins

De façon inévitable, la violence de la capture et le confinement à vie engendrent chez les dauphins des traumatismes et du stress. Même les salariés de l'industrie des dauphins captifs ont reconnu que le confinement dans une zone réduite de mammifères marins habitués à évoluer librement en pleine mer compromettrait leur bien-être. Jay Sweeney, un chasseur de dauphins américain ayant participé à plusieurs captures, aurait déclaré : « Les problèmes de détention en captivité des mammifères marins sont souvent directement liés au fait qu'on les donne en spectacle dans un environnement fermé. » (16) Sweeney aurait déclaré également : « La plupart des mammifères marins maintenus en captivité proviennent du milieu naturel. Il est extrêmement rare qu'ils aient pu rencontrer des humains auparavant, et ils ne se sont jamais trouvés enfermés dans un espace limité avant leur soudaine capture. À partir de ce moment, non seulement ils doivent supporter cette capture, mais ils doivent aussi commencer immédiatement à se nourrir de poissons morts. » (17)

Au cours de mon entretien avec Sabrina Labberté en 1999, le problème du confinement des dauphins dans un bassin avait été abordé. Des dauphins étaient nés dans le delphinarium de Harderwijk, et Sabrina Labberté m'avait raconté qu'une femelle dauphin qui venait de mettre bas avait parfois des difficultés à empêcher son nouveau-né de nager droit sur la paroi du bassin. Peut-être le petit dauphin ne comprenait-il tout simplement pas ce qu'est un mur. Sabrina Labberté m'avait alors expliqué de quelle manière les dresseurs résolvent ce problème : avant que la femelle ne mette bas, on lui donne un faux dauphin miniature. On la dresse à maintenir constamment le faux bébé dauphin près d'elle tout en nageant autour du bassin. Ainsi, la future mère est censée apprendre à contrôler les mouvements de son futur bébé, afin d'éviter les collisions avec la paroi. Une collision avec la paroi peut en effet provoquer une grave blessure : dans le delphinarium de Kålmarden, en Suède, un dauphin en est mort. (18)

Hydrodynamique et technique du sillage

Dans l'océan, ce problème n'existe pas pour les dauphins, puisqu'il n'y a pas de murs. Normalement, chez les dauphins souffleurs, la mère garde et protège son petit pendant cinq ans. Durant ses trois premières années, le jeune dauphin passe la plus grande partie de son temps à nager au côté de sa mère, et les biologistes se sont souvent demandé comment les petits pouvaient ne jamais se retrouver séparés de leur mère sur les longues distances que parcourt le troupeau. Dans un article intitulé *The hydrodynamics of dolphin drafting*, Daniel Weihs, ingénieur en aéronautique au Technion, l'institut polytechnique de Haïfa, en Israël, explique que le jeune dauphin nage si près de sa mère qu'il est littéralement aspiré par elle. Le magazine *New Scientist* reprend les observations de Weihs : « En nageant, la femelle dauphin déplace l'eau qui se trouve devant elle et crée une vague qui vient entourer son petit. La pression de ce déplacement d'eau étant bien moindre que celle de la mer, la résistance éprouvée par le petit dauphin est réduite de 65 %. » (19)

Le phénomène décrit par Weihs est connu des scientifiques sous le nom de « technique du sillage ». D'après Weihs, il s'agit du « transfert de forces entre deux individus sans réel contact physique entre eux ». Dans un bassin, les dauphins ne peuvent pas exploiter ce système, puisqu'ils ne peuvent pas parcourir en ligne droite plus de quelques mètres sans se retrouver arrêtés par la paroi. C'est là une autre preuve qu'on ne saurait décemment trouver une valeur éducative dans le fait de confiner des dauphins dans un bassin, les dauphins montrés au public ayant nécessairement un comportement anormal, mais c'est aussi la preuve qu'en captivité, on oblige les dauphins à oublier des éléments fondamentaux de leurs connaissances acquises, de leurs facultés et de leur comportement naturel afin de les rendre aptes aux conditions de vie anormales qui sont celles d'une incarcération. Il s'agit là, à notre avis, d'une violation flagrante de la réglementation instituée par la Directive 1999/22/CE du Conseil du 29 mars 1999, selon laquelle les dauphins captifs doivent bénéficier d'« installations adéquates ».

La capture des dauphins souffleurs

Les méthodes utilisées pour capturer les dauphins varient selon l'espèce que l'on recherche. Pour les dauphins souffleurs, on procède généralement comme suit : un troupeau de dauphins souffleurs est poursuivi jusqu'à épuisement, puis entouré d'un filet et ramené vers le bateau. Les chasseurs de dauphins repèrent alors les individus satisfaisant aux critères de sexe, de taille et d'aspect général. Les spécimens sélectionnés sont ramenés au port pour être vendus à des delphinariums. Il est arrivé que des dauphins souffleurs soient ainsi séparés de leur progéniture, sans qu'il soit tenu compte du fait qu'une mère garde normalement son petit près d'elle durant cinq à six ans. Cette séparation violente et définitive constitue sans aucun doute possible un traumatisme pour la mère comme pour son petit, et il n'est pas surprenant que ce choc ait déjà plusieurs fois provoqué la mort des dauphins au cours de leur capture. (20)

Un ancien chasseur de dauphins parle

Le Dr Guillermo Lopez, vétérinaire spécialisé né à Cuba, a travaillé pendant sept ans comme vétérinaire de l'Aquarium national de La Havane. De 1987 à 1995, il a travaillé dans un certain nombre de delphinariums aux Antilles, en Amérique du Sud et en Europe. À Cuba, il a participé à plusieurs captures. Il s'est aussi occupé du transport des dauphins souffleurs de Cuba vers les delphinariums des Antilles et d'Europe. Aujourd'hui, le Dr Lopez est devenu hostile à la capture des dauphins et les travaux qu'il mène sont très différents de ceux qu'il avait l'habitude de mener dans le passé. À l'Université du Costa Rica, il aide les dauphins égarés à retourner à l'océan et il est l'un des rares anciens chasseurs de dauphins à reconnaître que le processus de capture est

inhumain. Interrogé sur la façon dont on capturait les dauphins souffleurs pour distraire le public, il a relaté les faits suivants :

« La capture d'un dauphin présente les deux caractéristiques suivantes : l'utilisation de la vitesse et l'usage de la force. À l'aide de deux bateaux à moteur, notre équipe de chasseurs gagnait le large des côtes cubaines, là où les dauphins souffleurs ont l'habitude de chasser, de socialiser et d'élever leurs jeunes. Une fois que nous avons localisé un troupeau de dauphins, nous les prenions en chasse. Les dauphins souffleurs se déplacent généralement à 4 km/h. Ils sont capables d'atteindre 50 km/h, mais ils ne peuvent pas maintenir cette vitesse très longtemps. Ils ne pouvaient donc pas nous semer. Dès que nous les avons rattrapés, nous les encerclions à l'aide d'un filet long d'une centaine de mètres. Les dauphins n'avaient aucune chance d'y échapper. Le temps qu'ils se rendent compte qu'ils étaient pris au piège, il était trop tard. Ils étaient épuisés et la poursuite les avait mis en état de choc. À cette étape, certains mouraient. Ils mouraient d'un infarctus du myocarde, ce qu'on appelle plus couramment une crise cardiaque. Les victimes étaient surtout les plus jeunes. Ils mouraient en l'espace de quelques minutes, et nous ne pouvions rien faire pour eux. Pendant ce temps, nous commencions à hisser les dauphins vivants sur le bateau pour examiner leur sexe et leur taille. Nous recherchions des dauphins mesurant entre 1 m 80 et 1 m 90. Les dauphins qui ne satisfaisaient pas à ces critères étaient rejetés à l'eau. À ce moment, la situation était souvent totalement chaotique, il y avait beaucoup de cris et d'agitation. Les femelles dont les petits avaient été tués essayaient de repousser les chasseurs. Il arrivait qu'un dauphin s'entortille dans le filet, sous l'eau, et qu'il ne puisse plus atteindre la surface pour respirer. Il y avait bien plus de dauphins que de chasseurs, et souvent, personne n'avait le temps de libérer l'animal. Le dauphin pris dans le filet paniquait et s'entortillait encore plus. J'ai vu de nombreux dauphins mourir de cette façon, et cela me hante encore. La plupart des dauphins que nous capturions étaient très jeunes, ils avaient moins de quatre ans. Un dauphin souffleur reste jusqu'à six ans avec sa mère, et le lien social entre eux est très fort. À quatre ans, un dauphin souffleur a encore besoin d'être protégé par sa mère. Mais une mère ne pouvait rien faire pour protéger son petit que nous lui prenions, et nous laissions derrière nous un groupe de dauphins complètement affolés. Bien sûr, on ne parlait pas au public de ces captures mortelles. » (21)

D'après le Dr Lopez, le Parc Astérix, le parc à thème Gardaland en Italie et le Knie's Kinderzoo en Suisse, aujourd'hui fermé, ont fait partie des destinataires de ces captures de dauphins à Cuba.

La documentation accessible en vertu de la loi américaine sur la liberté de l'information permet de savoir que plusieurs dauphins qui ont fini leurs jours au Marineland d'Antibes avaient été capturés dans l'océan. (22)

Témoins d'une capture de dauphins

Les captures de dauphins sont toujours effectuées dans un grand secret, et il est rare qu'elles soient photographiées. Pourtant, en janvier 2004, une équipe de One Voice a réussi à observer et à filmer la capture de deux troupes de dauphins souffleurs au large des côtes de Taiji, au Japon. Il y avait entre 150 et 200 dauphins de tous âges, y compris des femelles enceintes et des mères avec leurs petits. La capture a été réalisée par les pêcheurs japonais qui chassent les dauphins pour leur viande. C'est en vendant les meilleurs spécimens à l'industrie des delphinariums que ces chasseurs de dauphins touchent le plus d'argent. Les dresseurs sont venus sélectionner une vingtaine de dauphins, destinés à être expédiés vivants aux delphinariums. Le processus de capture et de sélection a duré plusieurs heures. Les dresseurs sont entrés dans l'eau pour maîtriser les dauphins. Ils ont noué des cordes autour de la queue et les ont amenés vers la terre. Les dauphins sont restés ainsi alignés, sur la plage pendant plusieurs heures, haletants, pendant que les dresseurs les examinaient et décidaient quels dauphins ils allaient garder et quels dauphins seraient tués par les pêcheurs. Dans leur affolement, les dauphins se mordaient les uns les autres tout en

essayant de retourner à l'eau. Les mères et leurs petits ont été séparés de force. Les dresseurs sont restés impassibles alors que certains dauphins, dans leurs efforts pour tenter de s'échapper, s'entortillaient dans les filets et alors que, ne pouvant plus atteindre la surface pour respirer, ils suffoquaient. Nous avons vu un dauphin se fracturer la mâchoire en se cognant aux rochers. D'autres dauphins présentaient des saignements à flot au niveau de l'évent, signe d'hémorragies internes. Le pire était de penser que toute cette horreur n'existait que pour une seule raison : l'exploitation commerciale des dauphins sous forme de spectacles. Au bout de plusieurs heures, une fois le processus de sélection terminé, les dresseurs ont relâché les autres dauphins. Un certain nombre ont coulé tout de suite pour ne plus jamais refaire surface. Plusieurs dauphins très jeunes, âgés de moins d'un an, ont nagé en décrivant des cercles et en poussant des cris désespérés pendant plusieurs heures, sans doute à la recherche de leurs mères. Au Japon, ces captures de dauphins sont organisées tous les six mois par des dresseurs qui appartiennent à l'industrie internationale des parcs de mammifères marins. L'un de ces dresseurs nous a dit que lui-même et plusieurs autres étaient membres de l'International Marine Animal Trainers Association (IMATA). Nous ne sommes pas en mesure de le confirmer, car il n'était pas disposé à nous donner son nom, mais il nous a donné des détails concernant le congrès annuel de l'IMATA à Las Vegas auquel il avait assisté il y a quelques années. (23)

La destruction de troupes de dauphins tout entiers

Parfois, sur tout un groupe de dauphins capturés, seuls quelques individus sont choisis par les agents des delphinariums. Le reste est laissé à son sort. À notre connaissance, l'industrie de la captivité des dauphins ne s'est jamais souciée de savoir ce qu'il advenait des dauphins qui avaient ainsi perdu une partie de leurs congénères. Or, il s'agit là d'un problème que l'on ne peut taire plus longtemps, compte tenu d'une étude menée par l'écologue David Lusseau, de l'Université d'Aberdeen (Royaume-Uni) et par le physicien Mark Newman, de l'Université Ann Arbor du Michigan (États-Unis). En examinant les interactions sociales d'un groupe de dauphins en Nouvelle-Zélande, ils en sont arrivés à la conclusion que certains individus jouaient un rôle central au sein du réseau social. Selon les termes de BBC News, Science/Nature, août 2004 (*c'est nous qui soulignons*) :

D'après les scientifiques, il existe dans chaque « groupe » ou « troupeau » de dauphins des éléments dominants qui en assurent la cohésion sociale. Sans ces individus, la cohésion du groupe disparaît, d'après ce qu'ont découvert les chercheurs. La capture de dauphins ou d'orques pour les besoins des parcs marins risque donc d'avoir un impact sérieux sur les congénères qui restent. Le magazine *New Scientist* publie des détails de cette étude américano-britannique. David Lusseau, écologue à l'Université d'Aberdeen, a étudié les interactions sociales au sein d'une communauté de 62 dauphins souffleurs à Doubtful Sound, en Nouvelle-Zélande. De 1994 à 2001, il a suivi plusieurs individus pour savoir lesquels se retrouvaient ensemble plus souvent que ce que le seul hasard pourrait expliquer. Son collègue Mark Newman, de l'Université du Michigan, a alors recouru à une technique mathématique servant à éprouver les réseaux complexes. Les résultats ont mis en évidence deux sous-groupes d'effectif appréciable entre lesquels une liaison étroite était assurée par un petit nombre seulement d'individus appartenant à l'un et l'autre. Ces quelques dauphins jouaient un rôle fondamental au sein du réseau social. Sans eux, le groupe entier se disloquerait en deux. « De façon remarquable, c'est très précisément ce qui s'est produit », a expliqué Newman au *New Scientist*. « Au cours de l'étude, deux de ces individus clés ont effectivement disparu, et la communauté s'est divisée en deux groupes qui se sont séparés. » (24)

Un peu partout dans le monde, les captures de dauphins prolifèrent. C'est le résultat de ce que nous appelons le « syndrome d'imitation ». À l'occasion de leurs voyages aux États-Unis, en Asie ou en Europe, des entrepreneurs se rendent compte du profit qu'il est possible de réaliser en organisant des spectacles de dauphins devant un vaste public. De retour dans leur pays, ils se lancent

dans des projets pour faire de même. Par suite, davantage encore de dauphins sont capturés. Dans l'étude de David Lusseau, les individus qui manquaient avaient fini par revenir et le groupe s'était reformé. Au contraire, les dauphins capturés par cette industrie sont évidemment dans l'impossibilité de retourner d'où ils viennent. Quant à la question de savoir si la structure sociale du groupe décimé pourra se reconstituer, l'industrie de la captivité des dauphins ne semble pas s'en préoccuper.

Les spectacles de dauphins

L'industrie internationale de la captivité des dauphins affirme que les spectacles de dauphins comportent un aspect éducatif. Ainsi donc, lorsque les haut-parleurs crachent de la musique disco à plein volume pendant que les dauphins marchent sur la queue, jouent au ballon ou font faire à leur dresseur un tour de ski nautique autour du bassin, le public est censé découvrir la véritable nature des dauphins et grâce à cela, trouver la motivation de contribuer à la protection des dauphins dans leur milieu naturel. Or, comment les spectateurs pourraient-ils apprendre quoi que ce soit de la véritable nature des dauphins, sachant que ces animaux captifs sont dressés à se comporter d'une façon absolument pas naturelle ? Et comment pourraient-ils être censés prendre conscience de l'importance de la *préservation* des dauphins à l'état sauvage alors que les dauphins qu'on leur montre ont été arrachés à la mer selon un processus violent, au milieu des coups et des cris, à moins qu'ils ne soient nés entre quatre parois de béton et n'aient jamais vu la mer ?

Il suffit d'assister à un numéro de dauphins pour comprendre que tout cela ne sert qu'à distraire et à amuser le public. Durant tout le spectacle, le public n'entendra jamais un seul mot concernant la manière dont les dauphins ont été capturés et séparés de leurs congénères. On n'expliquera pas davantage au public comment s'organise la structure d'un groupe familial de dauphins, ni comment fonctionne précisément ce sonar très développé dont ces animaux ne peuvent pas se servir dans un bassin.

Les delphinariums ne peuvent pas permettre au public de comprendre ce que sont vraiment les dauphins, pour la simple raison que des dauphins maintenus en captivité dans un habitat contre nature sont dans l'incapacité de montrer ce qu'ils sont réellement. Les conditions débilitantes dans lesquelles ils sont maintenus altèrent leur comportement de façon définitive et compromettent leurs facultés naturelles, lesquelles ne sont bientôt plus qu'un très pâle reflet de ce que leur existence a été dans le passé.

Le dressage des dauphins

À l'état sauvage, les dauphins ne jouent pas au ballon et ne laissent pas les humains les chevaucher. Ils ne sautent pas non plus à travers des cerceaux et ne sortent pas la tête de l'eau pour réclamer de la nourriture ni pour attirer l'attention. Pour obtenir des dauphins ce comportement contre nature, le dresseur doit d'abord les tenir sous son emprise. Il y parvient en profitant du fait que les dauphins sont sans défense et qu'ils sont devenus totalement dépendants de lui pour obtenir leur nourriture. Une fois que les dauphins se sont résignés à manger du poisson mort, le dresseur leur fait comprendre qu'ils ne recevront leur récompense – un poisson mort – que lorsqu'ils feront ce qu'il attend d'eux. C'est de cette manière que l'on obtient d'un dauphin qu'il salue le public ou qu'il marche sur la queue.

Quand on assiste à un spectacle de dauphins, on peut remarquer que le dresseur utilise un sifflet. Il s'agit du signal indiquant immédiatement au dauphin qu'il a exécuté correctement son numéro et qu'il va recevoir sa récompense. Quand un dauphin ne fait pas bien ce que le dresseur attend de lui, il n'y a pas de coup de sifflet et le dauphin ne reçoit aucune récompense. Les dresseurs appel-

lent généralement cette méthode le « renforcement positif » ou le « conditionnement opérant ». En réalité, il s'agit ni plus ni moins que de tenir les dauphins par des restrictions alimentaires.

Sur la page d'accueil du site Web de Sea World, parc à thème américain appartenant à la société Anheuser-Busch, cette méthode est évoquée ainsi : « Les dresseurs de Sea World s'appuient essentiellement sur la nourriture au cours du processus de dressage. [...] C'est ce qui permet à l'animal de savoir s'il a bien fait ce qu'on attendait de lui. » (25)

Rares sont les dresseurs qui reconnaîtront que les dauphins n'exécutent des numéros que parce que c'est leur seul moyen d'avoir à manger. Ils répéteront au public à maintes reprises que leur relation avec les dauphins est fondée sur la coopération et sur la compréhension mutuelle, comme si les dresseurs et les dauphins captifs formaient ensemble une grande famille heureuse. Le delphinarium de Kolmården, en Suède, avait un jour distribué un prospectus publicitaire sur lequel on pouvait lire : « La communication est efficace ! Nous nous comprenons l'un l'autre. »

Faire passer la privation alimentaire pour de la communication est un aspect essentiel des spectacles de dauphins, et l'ironie de l'histoire est que c'est par ces mêmes numéros que les dauphins sont conditionnés à accomplir, que l'illusion est la plus parfaite. Pour ne citer que quelques exemples : quand les dauphins « marchent » sur la queue ou « jouent » au basket, les spectateurs s'imaginent inévitablement que les dauphins s'amuse. Lorsque les dauphins « embrassent » leur dresseur, applaudissent leurs propres numéros à l'aide de leurs nageoires pectorales ou hochent la tête en réponse à une question du genre « Est-ce qu'on s'amuse bien ? », le public est inévitablement incité à prêter aux dauphins des attitudes humaines et à penser, à tort, qu'il existe réellement un langage commun entre les dauphins et leurs dresseurs. Naturellement, pour les dauphins, ces comportements acquis par le dressage constituent leur unique moyen d'obtenir leur nourriture et n'ont aucune autre signification.

Le dressage des dauphins dans les zoos

Pour dresser les dauphins, on ne se sert pas seulement de la nourriture. Dans un article intitulé « Dolphin Training at the Zoo », le Minnesota Zoo, aux États-Unis, nous fournit une description du processus de dressage. En voici un extrait (*c'est nous qui soulignons*) : (26)

« Au Minnesota Zoo, pour dresser les dauphins, nous utilisons des techniques de conditionnement opérant. Le conditionnement opérant est un type d'apprentissage qui consiste à faire changer le comportement d'un animal en réponse aux conséquences qui suivent ce comportement. [...] Chez le dauphin, il existe un certain nombre de stimuli dont on peut se servir. Chaque animal est un individu, avec ses propres attirances et ses propres aversions. Pour découvrir quel stimulus sera efficace chez un dauphin, il est nécessaire de faire preuve d'une grande patience et de savoir observer attentivement. **Un élément qui est positif pour tout animal est la nourriture. La nourriture est considérée comme le facteur essentiel sur lequel on peut jouer parce qu'elle est indispensable à la survie.** [...] On peut apprendre à un dauphin à réagir à un nouveau stimulus en associant celui-ci à un stimulus positif comme la nourriture. Le dauphin finit ainsi par faire le lien entre le nouveau stimulus (par exemple, le fait d'asperger le dauphin avec de l'eau) et le moment positif où il reçoit de la nourriture, et le nouveau stimulus acquiert alors lui-même une valeur positive. Le nouveau stimulus est appelé stimulus secondaire. Ici, au zoo, nous nous servons de divers stimuli secondaires : éclaboussures, caresses, compliments verbaux et jouets. [...]

Ainsi donc, les dresseurs tirent parti du fait qu'en captivité, les dauphins sont enfermés dans un habitat artificiel qui ne leur permet même pas de satisfaire à leur besoin le plus impérieux : se nourrir. Quand on entend dire que « les dauphins comprennent vite », cela signifie en réalité que les dauphins comprennent vite de qui ils dépendent. Ils ont théoriquement la possibilité de refuser de se comporter comme on le leur demande, mais dans ce cas, ils ne recevront aucune nourriture. Les dresseurs ont entre leurs mains tout le pouvoir de négociation ; les dauphins, eux,

n'ont aucun pouvoir. Dans notre conception des choses, jouer sur un élément aussi vital que la faim pour régler le comportement des dauphins, c'est exercer un pouvoir de domination sans partage et faire preuve de cruauté pure et simple.

Les « petting pools »

Les « petting pools » sont devenus des attractions touristiques réputées. Extrait d'un article rédigé par l'ancien dresseur de dauphins Ric O'Barry :

« Un « petting pool » est un petit bassin en béton peu profond, rempli le plus souvent d'une eau salée artificielle et traitée chimiquement. On y met plusieurs dauphins captifs. À côté du bassin se trouve un kiosque où les visiteurs peuvent acheter du poisson. Ils ont alors la possibilité de toucher les dauphins, de les taquiner, de les caresser et de les nourrir. Enfermés dans un petit bassin, les dauphins n'ont aucune possibilité de s'éloigner des touristes (ni de s'éloigner les uns des autres). En raison de la concurrence qu'ils se livrent inévitablement pour capter l'attention et pour obtenir de la nourriture, ils peuvent à tout moment se blesser, et dans cette frénésie, le risque existe également qu'un dauphin blesse un des visiteurs. Pour tenter de justifier l'existence de ces « petting pools », les delphinariums s'emploient à faire croire qu'il s'agit d'une expérience éducative. Leur argument est qu'ils donnent ainsi au public la possibilité de rencontrer un dauphin. En réalité, du point de vue éducatif, l'un des plus grands problèmes est que l'on fait croire au public que les dauphins sont des animaux de compagnie qu'on peut caresser et nourrir à la main. Ainsi induits en erreur, les gens risquent ensuite de chercher à approcher des dauphins libres pour revivre dans la mer l'expérience qu'ils auront eue au delphinarium. » (27)

Les « petting pools » ne sont-ils pas dangereux ?

L'un des « petting pool » les plus connus est celui du Sea World de San Diego, aux États-Unis. Sur son site Web, Sea World fait la promotion de son « Dolphin Interaction Program » : « Jouez avec d'aimables dauphins au Dolphin Interaction Program exclusif de Sea World. Devenez incollable sur une des créatures les plus intelligentes de la mer, et pataugez dans le bassin des dauphins où vous pourrez les toucher, les nourrir et jouer avec ces animaux étonnants. » Le ticket d'entrée pour cette rencontre « vraiment inoubliable » avec les dauphins est de 150 dollars par personne ! (28)

Sea World présente cette innovation comme une activité purement ludique et amusante, mais qu'est-ce qu'un « petting pool » pour des dauphins ? Le succès de l'entreprise repose sur l'enfermement des dauphins dans un espace réduit dont ils n'ont aucun moyen de s'échapper et sur leur dépendance totale vis-à-vis des humains pour leur nourriture. Un dauphin affamé, même s'il n'a pas envie d'être touché par des humains, s'en fera une raison simplement pour obtenir un poisson. Pour One Voice, le concept même de « petting Pool » constitue une des formes d'exploitation des dauphins les plus abusives.

En 2003, la Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS), association britannique et la Humane Society of the United States (HSUS), association américaine, ont publié un rapport intitulé « Biting the Hand that Feeds ». (29) sur la base d'une étude des « petting pools » aux États-Unis sur cinq ans, ce rapport révèle des faits choquants :

« Au cours de nos visites périodiques au Sea World, nous avons pu constater que dans les « petting pools », les visiteurs mettaient dans la bouche des dauphins toutes sortes d'objets : parmi ce dont nous avons été nous-mêmes témoins, plusieurs paires de lunettes, des emballages en papier, un caillou, une tétine, des pièces de monnaie, un souvenir en métal, une capsule de bouteille et une barrette à cheveux. Or, chacun de ces objets est susceptible de provoquer une occlusion intestinale, un empoisonnement ou même la mort. » (30)

« La WDCS et la HSUS s'inquiètent des risques d'infections virales, bactériennes et fongiques grandement accrus chez les humains comme chez les dauphins, par suite des contacts physiques directs dans les « petting pools ». » (31)

« Les mouvements vifs des dauphins et la concurrence agressive qu'ils se livrent peuvent entraîner des blessures physiques chez les visiteurs, notamment des morsures, des coups et des écrasements de mains. » (32)

Les dauphins sont des animaux de grande taille et qui possèdent une grande force. Les approcher n'est pas sans risque pour les visiteurs, surtout lorsqu'ils ont faim et lorsqu'ils se disputent la nourriture et l'attention du public. Ne serait-ce que pour cette raison, One Voice demande aux législateurs d'interdire immédiatement et définitivement les « petting pools ».

L'European Association for Aquatic Mammals (E.A.A.M.)

Plusieurs delphinariums européens sont membres de l'European Association for Aquatic Mammals (E.A.A.M.) qui se définit sur son site Web comme « une association de personnes qui s'intéressent à l'utilisation des mammifères marins pour soigner les humains dans un environnement zoologique ou dans la nature ». (34) Fondée en 1972, cette association regroupe des vétérinaires, des biologistes, des dirigeants de zoos et de parcs marins, des dresseurs, des chercheurs, des étudiants et autres personnes qui, selon les termes employés par l'E.A.A.M, « consacrent un temps important au bien-être des mammifères marins à travers la recherche, les soins médicaux, le dressage, l'éducation, la conservation, la gestion et les activités qui y sont liées. »

L'E.A.A.M. a défini ses propres « normes d'accueil » auxquelles ses membres doivent se conformer. Les dimensions minimales des bassins sont définies comme suit :

« L'espace total dans les bassins (y compris les zones de soins et d'isolement) doit être calculé de façon à respecter les minima suivants pour un nombre d'individus non supérieur à cinq (5) :

1. Superficie à la surface de l'eau : 275 m² + 75 m² par animal supplémentaire.
2. Un volume correspondant au moins à la surface minimum doit avoir une profondeur minimum de 3,5 m.
3. Volume d'eau total : 1 000 m³ + 200 m³ par animal supplémentaire.
4. Sera considéré comme acceptable tout établissement dont les bassins satisferont aux exigences minimums correspondant à deux des critères qui précèdent, lorsque le chiffre du troisième critère n'est pas inférieur de plus de 10 % au minimum recommandé. »

One Voice s'oppose catégoriquement au principe de ces « normes d'accueil » car elles ne satisfont en aucune façon aux besoins biologiques des dauphins. Nous fondons notre position sur les données scientifiques disponibles concernant le comportement et les besoins biologiques des dauphins.

Est-ce éducatif ?

Dans son ouvrage *Dolphins & Porpoises*, Jean-Pierre Sylvestre explique en détail comment toutes les caractéristiques des dauphins – la façon dont ils respirent, les mouvements de leur queue, leur hydrodynamisme, la façon dont ils produisent des sons et leurs autres sens – se sont développées de telle sorte qu'ils tirent parti au mieux des conditions de vie particulières que l'océan peut leur offrir. Quand Sylvestre compare les cétacés à « une torpille vivante », il fait naturellement référence à leur étonnante faculté de se déplacer dans l'eau avec agilité sur de grandes distances : « Compte tenu de leur hydrodynamisme, de leur intelligence, de leur capacité de communiquer et de leur extraordinaire faculté d'écholocation, les dauphins sont les maîtres des mers et des

océans. La morphologie des cétacés a évolué au cours du temps, de telle sorte qu'ils soient parfaitement à l'aise dans le milieu marin. » Sylvestre ajoute : « La vitesse que peuvent atteindre les cétacés ne s'explique pas seulement par leur hydrodynamisme, elle tient aussi à la structure de leur épiderme qui est à la fois très lisse et très souple. » Enfin : « Le rôle de l'aileron dorsal est de stabiliser l'animal, comme la quille d'un navire. [...] Leurs membres antérieurs sont devenus des nageoires pectorales, ou si l'on préfère, des palmes, qui leur permettent de garder l'équilibre et de conserver leur direction. » (35)

Des « maîtres des mers et des océans » : c'est précisément ce que sont les dauphins. Or, ce n'est pas ce que l'on montre au public dans ces spectacles de dauphins, en dépit du fait que, selon la Directive de l'UE relative aux zoos, les présentations de dauphins au public doivent avoir un caractère éducatif. Les distances que les dauphins peuvent parcourir dans l'océan, la profondeur à laquelle ils peuvent plonger, la complexité de leur structure sociale, leur faculté de coopération lorsqu'ils chassent des proies qui sont vivantes, la façon dont ils se servent de leur sonar et dont ils tirent parti de leur hydrodynamisme sont autant d'informations à caractère éducatif. Pourtant, dans un delphinarium, on a bien plus de chances d'entendre des explications du genre « Voici l'aileron dorsal du dauphin » ou « Voici ses nageoires pectorales ». Le dresseur fera un signe au dauphin pour qu'il ouvre la bouche, et le commentateur dira aux spectateurs combien de dents le dauphin possède, ce qu'il mange, quel est son poids, etc. Or, une information aussi superficielle ne devrait pas pouvoir servir à justifier la capture et le confinement des dauphins, c'est pourquoi nous voulons inciter les législateurs à réévaluer la signification donnée au terme « éducatif » et à étudier dans quelle mesure les spectacles de dauphins en captivité pourraient satisfaire au critère du contenu éducatif exigé.

Les secrets de l'industrie des delphinariums

Comme on vient de le voir, les delphinariums ne sont pas conçus pour permettre au public d'acquérir une véritable connaissance des mœurs des dauphins à l'état sauvage. En proposant ce service, ils compromettraient leur propre existence : en effet, si les spectateurs étaient avertis de la complexité et de la richesse qui caractérisent la vie des dauphins dans la mer, ils pourraient difficilement accepter que ces animaux soient capturés et maintenus enfermés. Au contraire, l'information qui est donnée au public sur l'anatomie des dauphins et sur leurs habitudes alimentaires ne prête pas à polémique, car elle n'incite pas le public à réfléchir à ce que peuvent faire les dauphins dans un bassin aux dimensions réduites ni, surtout, à la raison pour laquelle ils ont été capturés dans l'océan.

Si les delphinariums devaient dire au public toute la vérité, ils ne devraient pas seulement faire connaître à leurs visiteurs la grande complexité comportementale des dauphins et leur expliquer comment des millions d'années d'évolution les ont rendus parfaitement adaptés à la vie dans l'océan. Ils devraient inclure dans leur présentation une description de la façon dont les dauphins se sont retrouvés en captivité. En effet, chacun de ces dauphins captifs a une histoire : une histoire que le public a le droit de connaître. Parmi les dauphins qui sont enfermés dans des bassins en Europe, plusieurs ont été capturés dans l'océan. Cette capture qui a permis de les amener là où ils sont fait partie de leur histoire, et tout contenu éducatif suppose que cette histoire soit révélée entièrement. Bien entendu, on ne dira jamais la vérité au public. Comme l'explique William Johnson, auteur de *The Rose-Tinted Menagerie* :

« Attendre d'une industrie qui a tant de choses à cacher qu'elle dispense les leçons limpides, objectives et universelles que les parents attendent généralement de l'éducation confine à une forme criminelle de naïveté. Que ces « programmes éducatifs » incluent des faits et des données chiffrées concernant la biologie des cétacés, leur comportement et même [...] les menaces auxquelles ils sont confrontés dans leur élément naturel est une chose, mais pouvons-nous réellement nous attendre à ce que les delphinariums abordent sans détour le problème des mauvais traitements, des décès et de la souffrance des cétacés en captivité ? » (36)

Les taux de mortalité

Pour pouvoir calculer les taux de mortalité des dauphins en captivité, il faudrait connaître le moment exact de la capture ou de la naissance de chaque dauphin ainsi que le moment exact de sa mort. Or, il est tout simplement impossible de rassembler une telle information, car l'industrie des dauphins en captivité ne nous la fournit pas. Dans un certain nombre de pays, faire état des décès des dauphins n'est pas une obligation, et la loi n'oblige pas non plus à préciser combien de dauphins sont morts au cours de la capture. C'est pour cette raison que One Voice a renoncé à retenir l'argument des taux de mortalité comparés entre les dauphins en captivité et les dauphins dans leur élément naturel.

Le Marine Mammal Inventory Report (MMIR) aux États-Unis

Concernant les taux de mortalité des dauphins dans les delphinariums européens, l'information à laquelle le public peut accéder est rare. Aux États-Unis, la situation est différente. En effet, depuis 1972, en vertu du Marine Mammal Protection Act (loi sur la protection des mammifères marins), le National Marine Fisheries Service (NMFS), qui dépend du Département du Commerce, doit recevoir l'information relative à tout mammifère marin maintenu en captivité dans un établissement américain. Le NMFS rassemble toutes ces données dans ce que l'on appelle le Marine Mammal Inventory Report (MMIR). Ce rapport recense les captures, les naissances, les décès, les causes de décès et les transferts de mammifères marins maintenus en captivité dans tous les établissements des États-Unis. Il comporte l'information relative aux dauphins qui ont été expédiés hors des États-Unis, si bien que certains delphinariums européens comme par exemple le Marineland d'Antibes y sont mentionnés.

Les causes de décès

La consultation du Marine Mammal Inventory Report permet de constater qu'un certain nombre de dauphins captifs sont morts prématurément et que les causes de leur décès sont préoccupantes. Ainsi, le rapport du 9 novembre 2000 recense les causes suivantes :

Traumatisme – chocs – suites d'une bagarre – euthanasie – noyade – causes liées au stress – empoisonnement au chlore – noyade accidentelle – empoisonnement au zinc – suffocation – choc au cours de la capture – noyade – anorexie – choc au cours d'un traitement – mâchoire prise dans un filet – ulcère perforant de l'estomac – rupture d'ulcère à l'estomac – crise cardiaque – mort au cours d'une capture – émaciation et collision accidentelle avec la paroi du bassin – choc résultant de la capture – inadaptation – chlore – blessure au dos – ingestion d'un objet – stress/malnutrition – suites d'une fracture de la mâchoire – mort accidentelle – choc au cours d'un déplacement – salmonelle – tué par un autre animal – mort de faim pendant une grève du personnel – épuisement des surrénales pendant une grève du personnel – mort d'émaciation pendant une grève du personnel – réaction allergique à une vaccination – malnutrition – ulcération gastrique – femelle enceinte, stress lié à la capture – alimentation inadéquate – malnutrition éventuelle – intoxication alimentaire – tué par un autre dauphin – sauté hors du bassin – ulcération stomacale – blessé au cours d'une bagarre – réaction à un vaccin – fracture du crâne – syndrome de choc – réaction à un médicament – attaqué par un autre animal – mort à la suite d'un choc – tué par un mâle agressif – stress lié à la capture.

Ces causes de décès laissent en suspens un certain nombre de questions. Comment un dauphin peut-il se noyer de façon accidentelle ? Que signifie « mort accidentelle » ? Comment peut-on jus-

tifier le fait que des dauphins meurent de faim ou d'émaciation ? Comment les delphinariums justifient-ils le choc de la capture ? Et comment justifient-ils la capture de femelles enceintes ?

Selon le MMIR daté du 22 mai 2007, parmi les dauphins souffleurs acquis par le Marineland d'Antibes, plusieurs sont morts. Les causes de décès mentionnées incluent le choc lié à la capture et une pneumonie. Pour d'autres cas de décès, la cause mentionnée est simplement « inconnu ». D'après le rapport, un certain nombre de ces dauphins avaient été capturés initialement dans leur élément naturel.

Le problème de la préservation des espèces

La survie des parcs à thème marins dépend grandement de leur aptitude supposée à jouer un rôle important dans la préservation des espèces et dans l'éducation du public. L'idée est qu'en les voyant de près, le public s'instruit sur ces animaux et acquiert ainsi le désir de les protéger dans leur milieu naturel. Cette théorie nous paraît extrêmement douteuse. Nous pensons que des gens qui ont assisté à un spectacle de dauphins captifs conviendraient qu'il s'agit essentiellement d'une activité de divertissement. Aussi, pourquoi les delphinariums affirment-ils que les spectacles de dauphins captifs servent la cause de l'« éducation » et de la « conservation ? » Notre soupçon est que c'est parce que c'est là ce que la loi exige, comme le montre l'exemple de la Directive de l'UE relative aux zoos. Dans son courrier électronique du 19 février 2007, Ann Maher écrit :

« La Directive du Conseil [...] relative à la détention d'animaux sauvages dans un environnement zoologique [...] impose aux zoos une série de mesures de protection des animaux et de préservation des espèces. Ces mesures incluent [...] l'éducation du public ».

Sur son site Web, le Parc Astérix se présente comme le premier parc d'attractions français et comme le spécialiste européen des divertissements en famille. Les dauphins captifs font partie des attractions classées comme « spectacles ». Pour décrire ce spectacle, le Parc Astérix utilise le terme « éducatif » : « Au Théâtre de Poséidon, ceux qui admirent ces mammifères marins seront impressionnés par ce ballet aquatique éducatif. » (37)

Dans le monde entier, on trouve des parcs d'attractions détenant des dauphins en captivité qui sont présentés au public comme un divertissement. Les visiteurs regardent le spectacle de dauphins pendant une minute ou deux puis vont faire un tour de montagnes russes. Au milieu des attractions foraines, des baraques de pop-corn, des restaurants et des boutiques de souvenirs et dans une ambiance sonore de musique disco à plein volume, les dauphins souffleurs, enfermés dans des bassins en béton, sont obligés de se comporter de façon tout à fait antinaturelle devant un vaste public. Ces créatures marines particulièrement intelligentes et complexes qui communiquent par ultrasons se retrouvent réduites à l'état de pitres, dans un environnement aussi éloigné de leur milieu naturel qu'il est possible de l'imaginer et qui doit leur sembler aberrant, définitivement privés de leur véritable identité de « maîtres des mers ». Et c'est censé être « éducatif ? »

Pour nous, c'est tout le contraire de l'éducation. On y apprend au public, parmi lequel se trouvent de nombreux enfants facilement impressionnables, qu'il est acceptable de soustraire des animaux sauvages à leur milieu naturel pour en faire des objets pratiques.

Émerveillement et surprises

Sur son site Web, le Marineland d'Antibes se présente comme un « parc de la mer et de l'aventure » et propose ses spectacles de dauphins « riches en émerveillement et en surprises ». Une des attractions consiste à entrer dans l'eau pour toucher les dauphins, ce que Marineland appelle « découvrir la biologie et l'écologie des dauphins ».

La législation européenne relative au bien-être animal permet aux delphinariums de justifier la captivité des dauphins d'une façon bien commode. Il leur suffit d'affirmer que leurs activités servent des objectifs d' « éducation » et de « conservation ».

Dans son rapport *Captive Breeding & the Mediterranean Monk Seal – A Focus on Antibes Marineland*, William M. Johnson écrit :

« Marineland est saturé de circulation routière et ferroviaire, submergé par des hordes de touristes en été et entouré de parcs d'attractions et de foires. [...] depuis dix ans, le Marineland d'Antibes essaie de se distinguer des autres delphinariums d'Europe en se prétendant avec ostentation « le seul zoo marin scientifique d'Europe » (Johnson, 1990). Pourtant, malgré cette campagne de relations publiques, Marineland fait en réalité peu d'efforts tangibles pour camoufler sa véritable identité de cirque marin. Plus de 800 000 visiteurs franchissent chaque année les portillons de Marineland pour affluer autour des bassins et assister aux spectacles des lions de mer, des dauphins et des orques. Comme toute entreprise à but lucratif, Marineland est géré selon un objectif de maximisation du profit. Les spectacles sont évidemment conçus pour impressionner le public et lui procurer des émotions fortes, et chaque numéro spectaculaire exécuté par les animaux est salué par un vacarme d'acclamations et d'applaudissements de la part du public qui remplit les gradins. Le spectacle des orques, sans conteste la principale attraction de Marineland, est accompagné d'une musique de rock tonitruante, dont le vacarme est nettement audible au-delà du périmètre de l'ensemble des installations. Si l'on en juge par les réactions du public, le clou du spectacle est le moment où une « baleine tueuse » sort de l'eau pour retirer délicatement un hareng mort de la bouche d'un dresseur qui se penche dangereusement sur un promontoire surplombant le bassin. Le seul numéro qui rivalise avec ce tour particulièrement remarquable est celui de deux orques se poursuivant tout autour du bassin, provoquant une vague prévisible qui éclabousse les premiers gradins et déclenche les hurlements du public. Le spectacle se termine en apothéose par les gestes d'adieu des orques qui se tournent sur le dos et agitent leurs nageoires. Comme pour éviter au public l'effort démesuré d'imagination qui serait nécessaire pour pouvoir assimiler ces tours à un « comportement naturel », c'est au même moment que sont diffusées dans les haut-parleurs des bribes d'information éducative sur l'existence passée de ces malheureux cétacés dans leur milieu naturel. Comme on peut s'y attendre, il n'est pas fait mention des preuves scientifiques des souffrances qu'endurent ces animaux en captivité du fait de leur privation d'espace, de temps et de relations sociales, des traumatismes qu'ils ont subis au cours de leur capture et de leur transport, ni des trafiquants d'animaux qui ont tiré profit de leur infortune (Pilleri, 1983). Malgré cela, le contenu éducatif lacunaire de ce spectacle est évidemment jugé suffisant pour que cette activité soit conforme à la législation européenne relative à l'importation d'espèces en danger (Annexe C1 C.E.). » (38)

La captivité : un abri sûr ?

À propos du rôle éducatif des delphinariums en matière de protection des espèces, il est intéressant de remarquer que lorsque leurs employés abordent le sujet de l'existence des dauphins dans leur milieu naturel, c'est généralement pour en évoquer les aspects négatifs. Au lieu de parler de l'existence active et variée des dauphins dans la nature, ils profitent de l'occasion pour mettre dans la tête des visiteurs que l'océan est un milieu dangereux pour les dauphins et que leur situation est donc bien meilleure en captivité ! Sur les prospectus publicitaires de Dolphin Fantaseas, un centre qui détient des dauphins en captivité aux Antilles et qui a acheté plusieurs dauphins capturés au large de Cuba, on peut lire :

« Si vous étiez un dauphin, vous ne sauriez jamais où et quand vous trouverez votre prochain repas, quand vous finirez par croiser la route d'un requin affamé ou d'une baleine tueuse, où se trouve le prochain filet de pêche ni quels polluants les humains ont déversé dans l'océan. »

Ainsi, au lieu de faire remarquer que l'océan est le véritable habitat du dauphin, un rappel qui présenterait pourtant une valeur éducative, on présente au contraire l'océan comme un espace de perdition où nul ne saurait souhaiter se retrouver. En rappelant que les dauphins font naturellement partie de l'océan, les delphinariums risqueraient de susciter de la part du public des objections à la capture, au confinement et à l'élevage en captivité des dauphins. Le public pourrait même prendre conscience du vide dans lequel les dauphins sont enfermés. C'est pourquoi, au lieu de promouvoir les efforts de préservation en fournissant à leurs visiteurs des informations détaillées sur la vie sauvage des dauphins et en leur expliquant quelles pourraient être les véritables solutions aux problèmes de destruction de l'environnement, les delphinariums préfèrent souvent défendre une position favorable à la captivité en donnant à penser que la capture et le confinement dans les bassins sont une chance pour les dauphins.

Quand on examine l'information que les delphinariums européens publient sur leurs sites Web, leur tendance à présenter l'existence des dauphins dans leur milieu naturel sous un jour négatif est évidente. Le zoo de Duisburg, en Allemagne, en est un exemple. Son site Web évoque succinctement les centaines de milliers de dauphins morts dans les filets des thoniers, et demande au public de soutenir ses efforts pour « améliorer les conditions de vie des animaux dans les océans du monde entier ». (39) La réalité des dangers auxquels les dauphins sont exposés dans l'océan est donc exploitée pour créer l'illusion que la captivité leur offrirait la sécurité. Tout se passe comme si le zoo de Duisburg essayait d'empêcher le public de réfléchir au moyen d'améliorer les conditions de vie des dauphins en captivité, alors que de telles améliorations seraient vraiment nécessaires.

Le delphinarium Connyland, en Suisse, décrit lui aussi l'océan comme le lieu de tous les dangers et présente les dauphins captifs comme des « ambassadeurs » qui auraient la chance de vivre dans « la sécurité d'un vaste delphinarium ». Il invite l'humanité à « protéger les océans de la pollution ». (40)

Le Minnesota Zoo, aux États-Unis, explique lui aussi au public sur son site Web que les mers devraient être considérées comme un milieu peu agréable : « On s'imagine souvent que l'existence des dauphins est une sinécure et qu'ils passent leur temps à batifoler en affichant un sourire perpétuel. Or, le sourire du dauphin n'est rien d'autre que le dessin de sa mâchoire, et la vie dans l'océan ne prête pas toujours à sourire. L'océan est un environnement hostile où les dauphins passent la plus grande partie de leur temps à chercher de la nourriture et à éviter les prédateurs. » (41)

Ce que le Minnesota Zoo se garde de révéler au public, c'est que rechercher de la nourriture, naviguer et éviter les prédateurs sont les activités préférées des dauphins, car ce sont celles qui leur permettent de se servir pleinement de leurs facultés naturelles, à commencer par leur intelligence, leur aptitude à la coopération et leur faculté de communiquer à distance au moyen de leur sonar. Du point de vue des dauphins, la vie n'est pas autre chose.

Si les delphinariums voulaient réellement inciter le public à participer à la préservation des océans, ne leur paraîtrait-il pas bien plus efficace de présenter l'océan comme un écosystème magnifique et diversifié que nous devons apprendre à aimer et à protéger ? Le public ne serait-il pas davantage incité à protéger la mer si on lui apprenait à considérer les dauphins comme *faisant partie* du milieu marin ? Enfin, le public n'aurait-il pas tendance à respecter davantage les dauphins en tant qu'espèces animales si, au lieu de lui raconter que la vie marine n'est constituée que d'obstacles et d'événements négatifs, on lui disait la vérité ? C'est ce que nous croyons, et nous mettons les delphinariums européens au défi de présenter une image juste de l'existence des dauphins dans leur milieu naturel.

L'élevage des cétacés en captivité et son impact en termes de conservation des espèces

Par élevage en captivité, on entend généralement le processus qui consiste à capturer des espèces animales en danger dans leur milieu naturel, à les faire se reproduire en captivité et à les relâcher dans leur élément naturel lorsque leur population s'est stabilisée et lorsque la menace à laquelle elles étaient exposées s'est amoindrie ou a disparu. Cependant, la reproduction en captivité des dauphins souffleurs et des orques a pour objectif de renouveler le stock de dauphins captifs utilisables dans les spectacles et dans les activités interactives. À notre connaissance, il n'y a jamais eu aucun effort pour réintroduire ces animaux dans leur milieu naturel. Au contraire, les delphinariums affirment qu'il est inutile de relâcher des dauphins souffleurs dans la nature.

Dans la note de position de l'European Association for Aquatic Mammals (E.A.A.M.), on peut lire : « L'European Association for Aquatic Mammals est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de relâcher dans la nature des cétacés maintenus longtemps en captivité ou élevés en captivité pour des raisons de conservation des espèces. De façon générale, il n'est pas prouvé que les cétacés peuvent subsister une fois relâchés, c'est pourquoi toute tentative de relâcher des individus doit être considérée comme une expérience. » (42)

Quand l'E.A.A.M. dit que remettre des dauphins en liberté n'est « pas nécessaire pour des raisons de conservation », elle se fonde sur le fait que le dauphin souffleur n'est pas une espèce menacée d'extinction. Or, si la remise en liberté des dauphins n'est « pas nécessaire pour des raisons de conservation », pourquoi la capture et le confinement des dauphins seraient nécessaires pour des raisons de conservation ? Comment la Commission européenne, responsable de cette prise de position, peut-elle justifier ce paradoxe ?

Enfin, si les dauphins ne sont pas menacés de disparition dans la nature, comment peut-on qualifier de « conservation » leur élevage en captivité dans l'objectif de les y maintenir définitivement ?

One Voice considère que si l'industrie des delphinariums se préoccupait réellement de la conservation des cétacés, elle réserverait ses programmes de reproduction en captivité à des espèces rares en danger de disparition comme le dauphin de l'Irrawaddy, le marsouin du Yang-tzé ou le dauphin d'Hector.

La thérapie assistée par les dauphins

La thérapie assistée par les dauphins a connu ces dernières années un succès croissant. One Voice s'oppose catégoriquement à l'utilisation des dauphins dans ce type d'activité, et ce, pour diverses raisons. Pour commencer, il n'existe aucune preuve permettant d'accréditer l'idée que passer du temps en compagnie de dauphins captifs aurait un effet curatif sur des personnes malades ou handicapées. Ensuite, comme nous l'avons dit précédemment, les dauphins sont des animaux dotés d'une grande force, et nous considérons qu'il est imprudent et irresponsable de laisser des personnes – et plus particulièrement de jeunes enfants – pénétrer dans un bassin hébergeant des dauphins captifs qui ne désirent pas nécessairement ce genre d'interaction. La position de One Voice est aussi celle de deux éminentes chercheuses américaines, Betsy A. Smith et Lori Marino. Leurs lettres de soutien sont jointes au présent rapport. Les articles qu'elles ont publiés et la note de position mentionnée dans la lettre de Lori Marino sont disponibles sur demande.

Les dauphins de la deuxième génération souffrent-ils moins ?

En Europe, certains dauphins captifs sont le résultat de programmes de reproduction en captivité. Certains pourraient être tentés d'affirmer que ces dauphins n'ont pas les mêmes besoins physiologiques que ceux nés dans la mer, et qu'ils sont donc adaptés à une existence confinée dans un environnement artificiel. Cependant, ces dauphins naissent avec exactement les mêmes caractéristiques physiologiques que les autres. Par conséquent, leur confinement dans un bassin est contraire à leurs besoins comportementaux les plus essentiels, lesquels sont les mêmes quelle que soit la provenance des dauphins.

Comme nous l'avons dit précédemment, la note de position du Conseil norvégien d'éthique animale de novembre 1995, relative au problème de la captivité des dauphins, comporte de graves lacunes dans la mesure où elle ne tient pas compte du fait que les dauphins nés en captivité souffrent tout autant que les dauphins capturés dans leur milieu naturel. Après avoir tout d'abord énoncé une série d'arguments convaincants contre le confinement des dauphins dans des bassins, le Conseil déclare :

« S'il était possible pour un delphinarium d'obtenir des dauphins nés et élevés en captivité, le Conseil ne verrait en principe aucune différence entre le fait de maintenir des dauphins dans des aquariums et le fait de maintenir des animaux terrestres dans des parcs animaliers. »

Ainsi donc, le Conseil se contredit lui-même, compte tenu de ses conclusions précédentes :

1. Les dauphins en captivité souffrent de privation sensorielle.
2. Les dauphins en captivité risquent fort de souffrir d'un stress social dans la mesure où ils sont regroupés de façon artificielle par les humains.
3. Les dauphins en captivité sont susceptibles de souffrir de l'impossibilité de se mouvoir librement et du facteur d'ennui qui en résulte.

Ces trois remarques sont aussi valables pour un dauphin né en captivité que pour un dauphin capturé dans son milieu naturel. Il est illogique de considérer que l'adaptation unique du dauphin à la vie dans l'océan disparaît au bout d'une seule génération, ou même au bout de plusieurs générations.

La protection des dauphins de la deuxième génération

Il est un autre problème qui aurait besoin d'être réglé d'urgence par les législateurs européens : le niveau de protection à accorder aux dauphins nés en captivité. D'un point de vue législatif, les dauphins de la deuxième génération doivent-ils être considérés comme des animaux domestiques ? Ou comme des animaux à moitié sauvages ? Et les dauphins de la troisième génération ? À quel moment un dauphin cesse-t-il d'être un dauphin pour devenir autre chose ? Nous avons vu un certain nombre de dauphins qui étaient nés en captivité. Certains ont passé leur existence tout entière à l'intérieur d'un bâtiment. Ils n'ont jamais vu le ciel ni le soleil. Ils n'ont jamais connu une chose aussi simple que sentir la pluie. Ils n'ont aucune idée de ce à quoi peut ressembler une vague, et ils n'ont jamais vu un poisson vivant ! Ils sont dotés de toutes les caractéristiques naturelles des dauphins sauvages, mais ils n'auront jamais eu la possibilité de les exploiter. En tant qu'êtres humains, avons-nous le droit de faire naître des animaux qui n'auront aucun habitat naturel sur la planète et qui ne sauront jamais à quoi ressemble leur véritable monde ? Pour One Voice, la réponse est non. Élever des dauphins en captivité pour les utiliser dans des spectacles, dans des sessions de « nage avec les dauphins » ou autres activités lucratives est tout à fait immoral.

Conclusion et recommandations

Les océans et les mers recouvrent environ 70 % de la Terre. La mer constitue donc le plus vaste environnement pour toutes les créatures vivantes de la planète. Quand les océans sont en danger, c'est *nous tous* qui sommes en danger. Or, les dauphins, comme un certain nombre d'autres espèces, sont confrontés à de graves menaces environnementales d'origine humaine, notamment la pollution et les filets dérivants. Des milliers de dauphins agonisent dans des chalutiers qui pêchent dans les eaux européennes. Jusqu'à présent, jamais les écosystèmes des océans et des fleuves du monde entier n'avaient été autant menacés et dégradés par les polluants, avec pour conséquence une perte de la diversité des espèces. Des désordres causés par l'homme comme la pollution par les hydrocarbures, la sur-pêche, la pollution chimique et les retombées de la pollution atmosphérique ont tous un impact sur les mers et sur les animaux qui y vivent. Il nous paraît tout à fait immoral que les delphinariums profitent de ces dangers pour tenter de donner une bonne image de ce qui constitue encore une autre menace pour les dauphins : leur capture et leur confinement à vie. En effet, l'image reluisante de la captivité dont l'industrie des delphinariums fait la promotion ne reflète pas la réalité. Les nombreux problèmes que connaissent les dauphins en captivité, depuis le jour où ils sont capturés ou le jour où ils naissent en captivité jusqu'à leur mort, sont loin d'être secondaires, mais ils sont dissimulés au public à qui l'on fait croire que les dauphins apprécient ce confinement à vie dans un habitat très contraignant et artificiel. Les dauphins ont effectivement besoin d'être protégés contre la pollution et contre les filets dérivants, mais ils ont aussi besoin d'être protégés contre ceux dont le métier est de les capturer, de les élever et de les enfermer à vie.

Compte tenu des terribles souffrances qu'endurent les dauphins en captivité, One Voice est parvenue à la conclusion qu'il faut faire cesser la capture, le confinement à vie, l'élevage, le dressage et l'utilisation commerciale de ces animaux. Il faut que cessent les programmes d'élevage en captivité, car ils ne font qu'ajouter à la liste déjà longue des dauphins qui ne seront plus jamais capables de retourner vivre dans leur élément naturel. On ne devrait plus permettre l'ouverture d'un seul delphinarium en Europe, ni l'importation d'un seul dauphin. L'idéal serait que les delphinariums existants permettent à leurs dauphins de passer le reste de leur existence dans un environnement plus naturel, où ils auraient au moins la possibilité de se servir de leur sonar, de nager en ligne droite, de connaître la véritable eau de mer, les vagues et les courants et où ils ne seraient plus jamais obligés de se comporter de façon anormale pour une piètre récompense.

Il est paradoxal de constater que dans une partie du monde où le point de vue des scientifiques a tant d'importance, on ne prend apparemment pas au sérieux l'évidence scientifique dès qu'il s'agit des dauphins. À mesure que nous apprenons à mieux connaître les dauphins et leurs caractéristiques, le regard que notre société porte sur la captivité des dauphins devrait changer. Or, à ce jour, il n'en est rien. Les spectacles de dauphins captifs n'ont jamais eu autant de succès, et dans toute l'Europe, il reste légal d'enfermer des dauphins dans de petits bassins nus, bien que l'on ait des preuves scientifiques qu'ils ne sont pas adaptés à ce genre d'existence. Les delphinariums n'offrent pas à leurs dauphins un environnement adéquat. Ils ne disposent jamais aucun élément d'enrichissement dans les bassins. Ils n'apprennent pas au public quelles sont les caractéristiques propres aux dauphins ni quels sont leurs besoins biologiques. Malgré cela, leur fonctionnement n'est pas interdit, ce qui est assez consternant. Tout se passe comme si l'industrie des delphinariums avait réussi à empêcher les législateurs de se rendre compte de ce que sont réellement les dauphins : des créatures évoluées et complexes, conscientes d'elles-mêmes, qui ont besoin de liberté et d'espace et qui souffrent considérablement lorsqu'elles sont capturées et enfermées dans des bassins de petite dimension.

Dans une société moderne comme la nôtre, il devrait être de l'intérêt de chacun de faire en sorte que nos lois relatives au bien-être animal soient cohérentes avec les données scientifiques dont nous pouvons disposer. C'est pourquoi One Voice demande aux responsables gouvernementaux

et aux législateurs de réviser en profondeur l'information factuelle relative aux facultés naturelles et à la complexité comportementale des dauphins, et sur ces bases, de déterminer si les besoins particuliers de ces espèces peuvent vraiment être satisfaits dans un bassin. Par ailleurs, nous recommandons la mise en œuvre d'un processus d'analyse en profondeur pour déterminer s'il est possible d'affirmer des delphinariums qu'ils offrent au public une vision *véridique* et *profonde* du comportement naturel des dauphins, dans la mesure où il nous apparaît que ce serait à ce seul titre que les delphinariums pourraient qualifier d'« éducatives » leurs démonstrations de dauphins captifs.

Le succès ininterrompu des delphinariums tient pour une grande part à la manière dont on réduit méthodiquement des créatures marines sauvages et voyageuses à l'état d'animaux de cirque, par le biais d'un programme de dressage consistant à manipuler le comportement de ces animaux en profitant du fait qu'ils ont faim, qu'ils s'ennuient et qu'en conséquence, ils désirent ardemment de la nourriture, de l'attention et une forme quelconque d'activité. Il s'agit là, selon nous, d'un cas fondamental de cruauté envers des animaux que la Communauté européenne ne peut absolument pas chercher à ignorer.

Le temps est venu de mettre à jour la législation européenne à la lumière des connaissances actuelles concernant les caractéristiques complexes des dauphins, et ainsi, de mettre fin à la souffrance de ces créatures magnifiques.

Comme l'a très bien dit Albert Schweitzer :

« Lorsqu'un animal est contraint d'être utilisé pour les besoins de l'homme, chacun de nous doit se préoccuper des souffrances qui en résultent pour lui. Nul ne doit permettre d'occasionner une douleur que rien ne peut justifier, dans toute la mesure où il peut l'empêcher. Nul n'a le droit de s'en désintéresser en toute tranquillité en pensant qu'il n'a pas à se mêler de choses qui ne le regardent pas. Nul n'a le droit de fermer les yeux et de considérer que puisqu'il s'épargne la peine de le voir, le mal n'existe pas.» (43)

One Voice se tient à la disposition de quiconque désire s'engager dans un dialogue constructif sur ce problème.

Références

1. Site Web du Gulfworld Marine Park : <http://www.gulfworldmarinepark.com/trainer.htm>
2. Courrier électronique de Margaux Dodds, Marine Connection of the United Kingdom, 30 avril 2007
3. Note de position sur le problème de la captivité des dauphins publié par le Conseil d'éthique, Norvège, novembre 1995
4. *Les conditions de captivité au delphinarium du Parc Asterix* par Julien Marchal.
Version en ligne : <http://www.marchaldauphins.com/Asterix2.htm>
5. History of Captive Killer Whales : <http://www.lifeforcefoundation.org/sp/6-5.pdf>
6. *Live Captures of Common Bottlenose Dolphins Tursiops Truncatus and unassessed bycatch in Cuban Waters : Evidence of sustainability found wanting* par Koen Van Waerebeek, Marina Sequeira, Cathy Williamson, Gian Paulo Sanino, Pierre Gallego et Paulo Carmo
7. *Dolphinariums in Europe from the animal protection law viewpoint* par Antoine F. Goetschel, 2001
8. Site Web du Conseil de l'Europe : <http://conventions.coe.int/Treaty/en/Treaties/Html/104.htm>
9. Site Web de la CITES : <http://www.cites.org/eng/app/index.shtml>
10. *Torture a Cuban Dolphin in your own bathtub!* par Carlos Wotzkow.
En ligne à l'adresse : <http://www.amigospais-guaracabuya.org/oagcw098.php>
11. Courrier électronique envoyé par Ann Maher à Helene O'Barry, Information Centre/Library, Environment Directorate-General, Commission européenne, 19 février 2007
12. Site Web de Marineland, Antibes : <http://www.marineland.fr/>
13. Cornell Center for Materials Research :
<http://www.ccmr.cornell.edu/education/ask/index.html?quid=260>
14. *Dolphin sonar-modelling a new receiver concept* par Peter Dobbins :
<http://www.iop.org/EJ/abstract/1748-3190/2/1/003>
15. *Dolphins* par Chris Catton, St. Martin's Press, New York
16. Article en ligne de la Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS) :
<http://www.wdcs.org/dan/publishing.nsf/allweb/F35DAF7B6406908E802569070079A1D3>
17. Article en ligne de la Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS) :
<http://www.wdcs.org/dan/publishing.nsf/allweb/44F2C666A8C2548880256907007A195E>
18. *Marine Mammal Inventory Report*, 22 mai 2007
19. Numéro 2419 du magazine *New Scientist*, 1^{er} novembre 2003, page 18
(version électronique de l'article : <http://jbiol.com/content/3/2/8>)
20. *Marine Mammal Inventory Report*, 22 mai 2007
21. Description d'une capture par l'ancien chasseur de dauphins cubain G. Lopez, 1^{er} mai 2007
22. *Marine Mammal Inventory Report*, 22 mai 2007
23. Capture de dauphins dont Ric et Helene O'Barry ont été les témoins à Taiji, Japon le 30 janvier 2004
24. Le texte intégral de la BBC, intitulé « Socialites unite dolphin groups », est publié à l'adresse :
<http://news.bbc.co.uk/2/hi/science/nature/3558994.stm>
25. « Marine Mammal Training at SeaWorld : »
<http://www.seaworld.org/infobooks/Training/mmtrain.html>
26. « Dolphin Training at the Zoo » : http://www.mnzoo.com/animals/discovery_bay/training.asp
27. Dolphin Petting Pools : Driven by Greed, article de Ric O'Barry, 2005

28. Site Web de Sea World, San Diego, États-Unis :
http://www.seaworld.com/SWC/pi_park_promos_1.aspx
29. « Biting the Hand that Feeds, The Case Against Dolphin Petting Pools », produit par la WDCS et la HSUS, 2003
30. « Biting the Hand that Feeds, The Case Against Dolphin Petting Pools », page 5
31. « Biting the Hand that Feeds, The Case Against Dolphin Petting Pools », page 7
32. « Biting the Hand that Feeds, The Case Against Dolphin Petting Pools », page 9
33. The Dolphin Petting Pool at Marineland, France, an undercover investigation by Ric O'Barry, 2005
34. Site Web de l'European Association for Aquatic Mammals : *<http://www.eaam.org/>*
35. *Dolphins & Porpoises* par Jean-Pierre Sylvestre, Sterling Publishing Co., Inc, New York, 1993
36. *The Rose-Tinted Menagerie* par William Johnson, Heretic Books Ltd, 1990, chapitre 4.3
37. Page Web du Parc Astérix : *<http://www.parcasterix.fr/v2/default.asp>*
38. « Captive Breeding & the Mediterranean Monk Seal – A Focus on Antibes Marineland », par William M. Johnson, 1994
39. Page Web du zoo de Duisburg :
<http://www.zoo-duisburg.de/index.php?cont=home.php,nav=3,swit=2,mod=b,sc=del,tabelle=dolphinarium,tab=1,id=3>
40. Page Web de Connyland, Suisse : *[http://www.connyland.ch/connyland/index\(1\).htm](http://www.connyland.ch/connyland/index(1).htm)*
41. Page Web du zoo du Minnesota : *http://www.mnzoo.com/animals/discovery_bay/training.asp*
42. Page Web de l'European Association for Aquatic Mammals :
http://www.eaam.org/position_statement_on_releases/
43. *Animals, Nature & Albert Schweitzer*. Editing & Commentary by Ann Cottrell Free, The Flying Fox Press, Washington, D.C.

Le 10 septembre 2007

En tant qu'inventeur et créatrice de la thérapie assistée par les dauphins, en tant qu'auteur des premières études scientifiques et des premières publications savantes, j'aimerais exprimer ici mon soutien aux efforts de One Voice pour faire cesser l'utilisation des dauphins dans ces activités et mon idée concernant cette forme de captivité des dauphins.

Premièrement, toute formule de thérapie assistée par des dauphins en captivité est motivée essentiellement par l'argent. Il s'agit de chercher à encaisser d'importantes sommes versées par des familles vulnérables en quête de secours pour leur enfant qui souffre. Que l'on prétende justifier la captivité des dauphins pour des raisons éducatives ou thérapeutiques, l'objectif essentiel est de réunir dans la proximité des dauphins autant de participants que possible. Il s'agit là d'un détournement cynique des notions de thérapie, d'éducation et de désintéressement. Dans tous les cas, ce sont des entreprises commerciales, et prétendre le contraire est moralement ignoble.

Deuxièmement, ce genre d'activité porte préjudice aux programmes thérapeutiques valables et sérieux dans lesquels on tente d'associer un élément environnemental à des remèdes éprouvés. Les personnes qui essaient de faire reconnaître les programmes de thérapie assistée par les dauphins captifs appartiennent à deux catégories : il y a les thérapeutes du comportement qui choisissent de se servir du dauphin pour récompenser l'enfant lorsqu'il accomplit correctement une tâche, et il y a ceux qui exercent toutes sortes d'activités pseudo-scientifiques. Les dauphins sont pour eux un moyen de facturer des prix exorbitants à des personnes désespérées, c'est pourquoi il convient d'étudier de plus près ces activités. Si l'on passe en revue les travaux crédibles réalisés dans ce domaine, on s'aperçoit qu'à l'exception de mon étude initiale, aucune recherche n'a jamais montré que l'utilisation des dauphins pouvait permettre d'obtenir de meilleurs résultats que les thérapies reconnues faisant intervenir des animaux domestiques ou une activité aquatique. Par ailleurs, il n'existe pas de recherches crédibles en cours sur la thérapie assistée par les dauphins.

Pour finir, une question reste : et les dauphins ? Maintenant que nous avons compris que la nature n'est pas illimitée, est-ce ainsi que nous voulons traiter ces créatures sympathiques et libres ?

Ces formes d'utilisation des dauphins sont une offense à l'intégrité des vrais thérapeutes et à celle des défenseurs du bien-être animal, et je demande à tous les législateurs européens de mobiliser leur autorité pour s'y opposer collectivement. Faites votre possible pour faire cesser l'exploitation de la détresse de ces familles et de ces animaux vulnérables.

Betsy A. SMITH, PhD
Professeur fondateur

Le 12 septembre 2007

Je soutiens sans réserve One Voice dans son action auprès des législateurs européens pour obtenir l'interdiction d'utiliser des dauphins dans des programmes de « thérapie assistée par les dauphins » (TAD). Chercheuse à l'Université Emory, cela fait plus de dix-sept ans que j'étudie les dauphins et autres mammifères marins. J'ai publié plus de soixante-cinq articles sur l'intelligence et le comportement des dauphins. J'ai aussi étudié les arguments des promoteurs de la TAD.

Pendant plusieurs années, j'ai analysé tous les articles publiés concernant la TAD et je peux affirmer sans risque de me tromper que la TAD n'a aucune validité scientifique. Les méthodes utilisées par les professionnels de la TAD n'ont aucun fondement scientifique et les études qui existent comportent de sérieuses failles. J'ai joint à cette lettre deux articles publiés sur la TAD et révisés par des pairs, qui expliquent toutes les lacunes et tous les problèmes liés à cette pratique. J'y ai joint également une déclaration de principe que j'ai rédigée avec Scott Lilienfeld, qui résume les problèmes plus généraux que pose la TAD. Je tiens à répéter, dans les termes les plus formels, qu'il n'existe aucune preuve scientifique de l'efficacité de la TAD pour l'une quelconque des pathologies (autisme, troubles d'apprentissage, dystrophies musculaires, etc.) que l'on prétend traiter de cette manière.

Sachant que rien n'indique que la TAD permettrait de traiter avec succès des maladies, je suis consternée de constater que plusieurs pays ont mis en place ou envisagent de mettre en place de tels programmes. Moralement, il existe un certain nombre de raisons de trouver cela préoccupant. Premièrement, il s'agit de faire payer cher à des parents désespérés d'enfants malades un traitement qui n'a aucune validité. On les trompe et on exploite leur détresse. Deuxièmement, les enfants se retrouvent dans une situation qui peut être très dangereuse pour eux. En effet, les dauphins sont des animaux vifs et de grande taille, et l'on connaît de nombreux cas de personnes blessées par des dauphins en captivité, alors qu'elles nageaient en leur présence. Les enfants sont donc exposés à des risques élevés. Troisièmement, ma connaissance poussée des dauphins m'autorise à affirmer sans l'ombre d'un doute que les dauphins souffrent en captivité. Les dauphins sont des créatures très intelligentes, émotives et conscientes d'elles-mêmes, qui sont sociales et qui entretiennent des liens familiaux très forts, tout comme nous. Quand on capture des dauphins dans leur élément naturel, il arrive souvent qu'ils meurent à cause du stress. Enfin, leur existence en captivité est misérable et n'a rien à voir avec leur vie normale. Ils souffrent par conséquent d'un stress psychologique et émotionnel intense et d'un ennui extrême, et meurent souvent plus jeunes que dans leur élément naturel. Par conséquent, les programmes de TAD contribuent grandement à la souffrance de ces animaux.

J'implore les législateurs de faire cesser les activités de thérapie assistée par les dauphins. Il n'existe aucune preuve scientifique de la validité de ces méthodes, tandis que les preuves abondent du danger qu'elles représentent pour les humains comme pour les dauphins.

Bien sincèrement,

Lori MARINO, PhD